



REGLEMENT DES COMPETITIONS

Applicable au 1^{er} septembre 2022

Avec rectificatif applicable au 1^{er} février 2023

Dispositions spécifiques

Concours Complet d'Équitation



SOMMAIRE

PREAMBULE	4	1.L'entraînement	16
I - ORGANISATION	4	2.Dressage	16
Art 1.1 - Programme des concours	4	a)Dispositions communes	16
Art 1.2 - Terrains et équipements	4	b) Spécificités Amateur et Pro	20
A - Terrain de dressage	4	B - Fond et Saut d'Obstacles	20
B - Terrain de cross et parcours de fond	5	1.Dispositions communes	21
C - Parcours et terrains de saut d'obstacles	6	2.Poney et Club	21
D - Tribune du jury	7	Art 5.4 - Inspection du harnachement	24
E - Secrétariat	7	Art 5.5 - Tableau récapitulatif des embouchures autorisées par division	25
F - Tableau d'affichage	7	VI - NORMES TECHNIQUES	26
Art 1.3 - Vétérinaire et maréchal-ferrant	8	Art 6.1 - Normes pour le dressage	26
A - Vétérinaire	8	A - Plan du terrain de dressage	26
B - Maréchal-ferrant	8	B - Critères d'appréciation et de notation	27
II - EPREUVES	8	C - Textes des reprises	27
Art 2.1 - Liste des épreuves de CCE	8	Art 6.2 - Normes pour le cross	28
Art 2.2 - Cas particuliers	9	A - Obstacle	28
A - Epreuves Pro 4	9	B - Obstacles composés de plusieurs éléments ou « combinaisons »	28
B - Epreuves Préparatoires	9	C - Obstacle avec options ou obstacles alternatifs	28
C - Epreuves Amateur	9	D - Construction des obstacles	28
D - Epreuves par équipe	9	E - Cotes des obstacles	29
E - Epreuves Poney	10	F - Méthode de mesure	29
F - Epreuves Tournée des As	10	Art 6.3 - Normes pour le saut d'obstacles	29
G - Warm Up	10	A - Généralités	29
H - Epreuves de la division « Avenir »	11	B - Calcul du temps accordé	29
I - Epreuves courtes	11	Art 6.4 - Tableaux des cotes du cross et du saut d'obstacles	29
III - OFFICIELS DE COMPETITION	11	A - Normes pour le cross	29
Art 3.1 - Composition des jurys	11	VII - DEROULEMENT	31
Art 3.2 - Qualifications minimales	11	Art 7.1 - Généralités	31
Art 3.3 - Fonctionnement des jurys	11	A - Dédoublage des épreuves	32
A - Président de jury	11	B - Forfait, déclaration de monte et abandon	32
B - Chef de piste	11	C - Ordre de passage et horaires	32
C - Commissaire au paddock	11	D - Inspection des poneys / chevaux	33
D - Assesseur	11	Art 7.2 - Déroulement de chaque test	33
Art 3.4 - Bénévoles	12	A - Dressage	33
IV - CONCURRENTS	12	B - Cross	34
Art 4.1 - Qualifications	12	C - Saut d'obstacles	38
A - Ouvertures	13	Art 7.3 - Indépendance des phases	38
B - Fermetures	14	VIII - PENALITES	38
C - Jeunes concurrents	14	Art 8.1 - Définition des fautes	38
Art 4.2 - Participations	14	A - Refus	38
Art 4.3 - Tenue	15	B - Dérobé	39
A - Toutes divisions	15	C - Volte	39
B - Spécificités des divisions Amateur et Pro	15	D - Chutes	39
C - Remise des prix	16	E - Obstacles composés de plusieurs éléments	40
V- PONEYS / CHEVAUX	16	F - Aide de complaisance interdite	40
Art 5.1 - Qualification et participation	16	Art 8.2 - Pénalités	41
Art 5.2 - Fermeture Club, Poney et Amateur	16	A - Dressage	41
Art 5.3 - Harnachement	16		
A - Dressage	16		

B - Cross	42	Art 11.4 - Terrains et obstacles	49
C - Saut d'obstacles	43	Art 11.5 - Normes techniques	50
Art 8.3 - Autres cas d'élimination sur le cross	43	Art 11.6 - Règles particulières pour l'épreuve	50
IX - CLASSEMENT	44	Art 11.7 - Pénalités	51
Art 9.1 - Calcul des résultats	44	Art 11.8 - Classement	51
A - Dressage	44	XII - DERB' EVENTING	52
a)Epreuves Pro, Amateur Elite, Amateur 1, As Poney Elite	44	Art 12.1 - Orientation	52
B - Cross	45	Art 12.2 - Organisation	52
C - Saut d'obstacles	45	Art 12.3 - Catégories d'épreuves	52
Art 9.2 - Classement final	45	Art 12.4 - Classement	52
X - CONCOURS COMPLET PONEY A	46	XIII- COUPE CROSS	52
Art 10.1 - Orientation	46	Art 13.1 - Organisation	52
Art 10.2 - Organisation	46	A - Orientation	52
Art 10.3 - Catégories d'épreuves	46	B - Terrains et Jury	53
Art 10.4 - Normes techniques	46	Art 13.2 - Epreuves et qualifications	53
A - Dressage	46	A - Normes pour le fond	53
B - Saut d'obstacles	46	B - Normes pour la reprise de dressage en équipe	54
C - Cross	47	Art 13.4 - Déroulement des épreuves	54
Art 10.5 - Déroulement	47	A - Derby Cross	54
A - Dressage	47	B - Reprise de dressage en équipe	54
B - Saut d'Obstacles	47	C - Epreuve optionnelle à choisir parmi les 2 suivantes	54
C - Cross	47	Art 13.5 - Pénalités	54
Art 10.6 - Pénalités	47	A - DerbyCross	54
A - Dressage	47	B - Dressage	55
B - Saut d'Obstacles	47	C - Epreuve optionnelle	55
C - Cross	48	Art 13.6 - Classement	55
Art 10.7 - Classement	48	XIV - EQUIATHLON	55
A - Classement de chaque test	48	Art 14.1 - Orientation	55
B - Classement général	48	Art 14.2 - Organisation	55
XI - DERBY CROSS	49	Art 14.3 - Epreuves et qualification	55
Art 11.1 - Orientation	49	Art 14.4 - Classement	56
Art 11.2 - Organisation	49		
Art 11.3 - Catégories d'épreuves	49		

PREAMBULE

Le concours complet d'équitation consiste à enchaîner trois tests :

- ♦ Le dressage constitue une base pour toutes les disciplines équestres visant à développer la relation cavalier-poney/cheval et à faire progresser les qualités du poney/cheval comme la locomotion, la souplesse et l'équilibre. Dans les compétitions, les présentations se font sur des enchaînements composés de mouvements classiques et de figures imposées lors de reprises à difficultés croissantes où le poney/cheval évolue dans les différentes allures.
- ♦ Le saut d'obstacles consiste à enchaîner un parcours d'obstacles sans faute. Ce test nécessite beaucoup de technique pour résoudre les difficultés d'un parcours. Le type d'obstacle, les distances, les angles, les courbes sont variés et c'est au cavalier de s'adapter en fonction de chaque obstacle en modifiant la vitesse, l'amplitude, l'impulsion, la trajectoire de son cheval pour réussir son parcours sans pénalité.
- ♦ Le cross consiste à galoper en terrain varié, prairie, sous-bois, chemins, montées, descentes et franchir des obstacles dont la construction évoque des situations naturelles : tronc d'arbres, barrières, contre haut, contre bas, passage de route ou gué.

Le cavalier et le poney/cheval se forment avec un entraînement adapté et progressif pour pouvoir répondre aux exigences techniques, physiques et mentales de cette discipline en toute sécurité.

La planification de la saison de concours doit être évaluée après chaque compétition en fonction de l'évolution du savoir-faire du couple et dans le respect du bien-être animal. Par conséquent, les phases de récupération du poney/cheval entre chaque compétition doivent être adaptées aux niveaux et performances effectuées par celui-ci.

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Programme des concours

Le programme des concours est libre.

Art 1.2 - Terrains et équipements

Le règlement des compétitions s'applique dès l'arrivée sur le site du concours et sur l'ensemble de son enceinte ainsi que sur les terrains d'entraînement.

A - Terrain de dressage

Le terrain de concours de dressage doit :

- ♦ avoir les dimensions réglementaires :
 - 40 m x 20 m pour certaines épreuves Poney et Club,
 - 60 m x 20 m pour toutes les épreuves Pro et Amateur.Ces dimensions sont indiquées sous les titres des textes de reprises.
- ♦ être parfaitement délimité, encadré sur tout le pourtour et muni des lettres pour Pro 2 et plus. La lice en discontinue est tolérée en Pro 3, Pro 4, division Amateur, Club, Poney et Préparatoire.
- ♦ avoir ses lettres et décorations fixées à 50 cm derrière la lice,
- ♦ avoir sa barrière d'entrée en A remplaçable par une entrée en chicane,
- ♦ être parfaitement plat sur un sol homogène et souple.

Le terrain d'entraînement de dressage doit être au minimum de même dimension et si possible de même nature que le terrain de concours de l'épreuve.

En épreuve Pro 1 et Pro Elite, le public doit être séparé du terrain de dressage par une lice située à 10 m de chaque côté. Cette norme est recommandée pour les autres épreuves Pro et Amateur, avec un minimum de 4m.

B - Terrain de cross et parcours de fond

Entraînement : épreuve de fond

Obstacles d'essai : Sont conseillés au moins 1 obstacle mobile et 2 obstacles de cross simples.

Le chef de piste doit s'assurer que les obstacles ne peuvent pas s'enchaîner en direct.

Les cotes de ces obstacles doivent correspondre aux cotes de l'épreuve.

Ces obstacles doivent être encadrés de fanions rouge et blanc, indiquant le sens obligatoire de franchissement.

Selon la taille de la détente, le commissaire au paddock peut interdire les sauts de biais.

Il est conseillé que la détente du cross soit éloignée du parcours de cross.

Nature du terrain d'entraînement de l'épreuve de fond

Il doit être de bonne qualité et de préférence identique à celui du parcours.

Terrain de cross

Un parcours de cross doit être tracé à travers la campagne en tenant compte de la qualité du sol. Il doit aussi imposer au concurrent d'être toujours maître de la vitesse et de l'équilibre de son poney / cheval. Il doit permettre aux services de secours d'intervenir en tout lieu.

Le terrain du parcours de cross doit être varié mais galopant.

Les montées et les descentes mettent en valeur le degré de préparation des poneys / chevaux et leur équilibre en terrain varié.

Les phases d'échauffement et de récupération, communément nommées Routier, doivent emprunter des terrains de bonne qualité et sans dénivelé excessif.

Tracé du parcours de cross

Pour simplifier les opérations de chronométrage, il est recommandé de situer le départ et l'arrivée au même endroit.

En dehors des obstacles et des lignes de départ et d'arrivée, éviter les passages obligés dont la surveillance alourdit les charges de contrôle.

Obstacles

CONSTRUCTION DES OBSTACLES (voir Manuel du Chef de Piste):

- tous les obstacles doivent inciter au respect et être construits avec des matériaux solides et indulgents (favoriser le bois écorcé au bois brut) et proches du naturel.

Ils doivent être constitués d'une structure solide et renforcée capable d'absorber les chocs ou de permettre à un cheval de poser les membres dessus en cas de refus ou de "faire banquette" sur les obstacles larges. S'ils ne sont pas équipés de systèmes de sécurité, il est fortement recommandé que les obstacles larges soient fermés entre le premier et le second plan.

- le profil proposé doit être clairement et immédiatement lisible par le cheval.

- Eviter les obstacles creux.

- les bords d'attaque à angle droit sont interdits sur les obstacles larges. Ces bords d'attaque doivent être construits de façon à proposer un plan incliné à 45° commençant 20 cm en dessous du plan supérieur de l'obstacle.

- en tenant compte de la vision du cheval, il est recommandé de proposer autant de contraste que possible en utilisant des matériaux, des teintes et des couleurs différentes.

- les obstacles doivent être solidement ancrés au sol selon une méthode éprouvée de telle sorte qu'ils ne puissent pas bouger, quelque soit la façon qu'un cheval puisse les heurter.

Toutes les traversées de plans d'eau doivent avoir un fond ferme et stable et ne doivent pas présenter d'éléments nuisibles à la sécurité des concurrents.

Employer pour leur confection un matériel solide dont le volume incite les poneys / chevaux à la prudence et au respect.

CONCEPTION DE LA PISTE :

- un obstacle de cross ne doit jamais paraître anodin tant pour le cheval que pour le cavalier. L'utilisation d'une courbe, d'accidents de terrain, du cordage, des éléments naturels (arbres, haies vives, passage de pâtures), d'éléments de décoration au sol incitant à un tracé pertinent, du terrain varié sont préférables à un obstacle posé au milieu d'une ligne droite. Plus le niveau de l'épreuve est faible, plus ces recommandations sont incontournables.

- l'utilisation de systèmes de sécurité est très fortement recommandée mais ne doit jamais palier à un choix technique incertain, trop difficile ou hasardeux.

- les parcours doivent comporter des obstacles de volée, des fossés, des trakehnens, des marches ascendantes et descendantes, des passages de route

- la profondeur des obstacles larges doit être matérialisée par des éléments de décoration.

- l'utilisation de pied est primordiale pour aider le cheval à lire la trajectoire qui lui est demandée. Divers matériaux peuvent être utilisés : troncs, fleurs, copeaux, éléments de décoration. . .

- les cotes des obstacles doivent être prises avec précision et grand soin selon la méthode exposée dans le guide fédéral du chef de piste.

- la place des fanions est déterminante dans l'établissement de la trajectoire et le jugement de l'obstacle par le commissaire de piste.

Il est possible de laisser au concurrent la latitude de choisir entre plusieurs options, construites en arrière de l'obstacle ou dissociées de celui-ci. Le franchissement de chacune d'entre elles doit offrir des difficultés et des avantages différents mais de valeur sensiblement égale.

Le dernier obstacle doit être imposant et si possible sur une courbe afin :

- ♦ d'empêcher les poneys / chevaux de se négliger, de charger,
- ♦ de vérifier s'ils ont encore du ressort à la fin du parcours,
- ♦ d'obliger le concurrent à ménager son poney / cheval pour ce dernier effort.

C - Parcours et terrains de saut d'obstacles

Terrains d'entraînement

Le terrain d'entraînement doit comporter au moins un vertical et un oxer. Il est conseillé de rajouter un 3^{ème} obstacle, de préférence un oxer.

Pour les épreuves de 105 et moins, les obstacles d'entraînement ne peuvent pas dépasser de plus de 5cm la hauteur et la largeur de l'épreuve en cours.

Pour les épreuves de 110 et plus, les obstacles d'entraînement ne peuvent pas dépasser de plus de 10cm la hauteur et la largeur de l'épreuve en cours.

La hauteur maximale doit être matérialisée sur le chandelier.

Ces obstacles doivent être encadrés de fanions rouge et blanc, indiquant le sens obligatoire de franchissement.

Le ou les obstacles larges, sont obligatoirement équipés de fiches de sécurité à déclenchement automatique sur le plan postérieur.

Les barres de réglages sont interdites.

Terrain de concours

Il doit être souple et homogène.

Tracé du parcours

Il doit être coulant et les changements de direction harmonieux.

Les obstacles utilisés doivent être impérativement massifs et sautants.

Aucune acrobatie de sauts ou de tournants ne doit être exigée. La direction du parcours doit être indiquée sur le plan par une flèche à chaque obstacle.

Le tracé du parcours, mesuré précisément, doit être affiché, avec l'indication du temps accordé, au moins une heure avant le début de l'épreuve.

D - Tribune du jury

En dressage

Les Juges doivent être placés de 3 à 5 m de distance de la piste.

Quand il y a trois Juges : le Président se place obligatoirement dans le prolongement de la ligne du milieu en C et les deux autres en M et H, H et B ou M et E. Une tribune séparée doit être prévue pour chacun des Juges.

Dans les épreuves où il n'y a que 2 Juges, le 2^e Juge peut se placer en M ou H ou B ou E. Les deux Juges sont obligatoirement séparés.

En saut d'obstacles

Le jury doit être installé dans une tribune à laquelle le public n'a pas accès. Cette tribune doit être à une hauteur suffisante pour permettre de voir tous les obstacles.

E - Secrétariat

Les renseignements doivent être centralisés le plus vite possible et les concurrents doivent être informés de leurs résultats à la fin de chaque test.

Le Président du jury doit disposer d'un secrétariat du début à la fin des épreuves avec le matériel nécessaire.

Imprimés pour notation et résultats

Les textes de reprise, les listings d'engagés, les formulaires d'engagement sur le terrain, ainsi que tous les documents nécessaires sont disponibles sur le site www.ffe.com.

Personnel et équipement de secrétariat pour le test de fond

Chaque membre de l'organisation, contrôleur aux obstacles, secrétaire, chronométreur et estafette doit avoir une mission parfaitement définie.

L'organisateur doit prévoir :

- ◆ Le personnel de secrétariat nécessaire pour enregistrer les temps et les pénalités et assurer l'affichage des résultats.
- ◆ Des chronométreurs disposant de 4 à 6 chronomètres ou du chronomètre à cellule photo-électrique doublé d'un chronomètre à main.
- ◆ Des Commissaires aux obstacles pour assurer le contrôle du passage de chaque concurrent. Chaque Commissaire doit être porteur d'un document sur lequel figure le nom du Commissaire, le numéro et la nature du ou des obstacle(s) dont il a le contrôle, et des colonnes destinées à mentionner les numéros, noms des concurrents et l'enregistrement des fautes.

F - Tableau d'affichage

Un tableau d'affichage doit être placé sur les lieux des différents tests et toutes les informations doivent figurer au secrétariat général, et aux écuries pour les épreuves Pro Elite.

Le tableau d'affichage doit comporter avant l'ouverture des épreuves :

- ◆ les horaires de dressage, avec une pause souhaitable tous les 10 concurrents,
- ◆ l'ouverture des pistes, notée par la mention « piste prête », des épreuves de cross et de saut d'obstacles,
- ◆ l'ordre de passage et les horaires correspondants,
- ◆ le plan du cross, affiché près de la tribune du jury du cross, qui est la référence en cas de contestation et que les concurrents doivent consulter avant de prendre le départ. Il doit indiquer les obstacles, la distance, la vitesse, le temps accordé, le temps limite et les passages obligatoires numérotés,

- ◆ le plan des parcours de saut d'obstacles avec la distance, la vitesse, le temps accordé et le temps limite,
- ◆ le plan des terrains d'entraînement,
- ◆ les résultats complétés au fur et à mesure du déroulement des tests,
- ◆ toute modification ou disposition officielle décidée par le président du concours ou le président de jury qui doit également faire l'objet d'une annonce micro,
- ◆ l'horaire et le lieu précis de la remise des prix et si cette remise des prix se fait à pied ou à cheval,
- ◆ le nom et le numéro de téléphone portable du référent du concours.

Modifications

Une fois le parcours officiellement reconnu par les concurrents, il n'est plus possible d'apporter de modification, sauf circonstances exceptionnelles. Une modification pour circonstances exceptionnelles est intégrée sur décision du Président du jury et les concurrents ne peuvent prétendre à aucune réclamation. Dans ce cas, chaque concurrent doit en être informé avant le commencement du test ou de l'épreuve concernée. Si nécessaire, un Officiel doit se trouver à l'endroit approprié où la modification a été effectuée de façon à en avertir les concurrents.

S'il peut y avoir doute sur la manière de juger un obstacle ou un élément d'obstacle, le Président du jury en concertation avec le Chef de piste doit expliciter la manière de juger, au moyen d'un croquis si besoin. Les officiels de terrain doivent en être informés ainsi que les concurrents.

Art 1.3 - Vétérinaire et maréchal-ferrant

A - Vétérinaire

Pendant la durée du ou des parcours de cross des épreuves Amateur Elite, Pro 3 et supérieures, la présence permanente d'un vétérinaire est obligatoire.

Pendant les épreuves de dressage, de saut d'obstacles et pour le cross des épreuves Club, Poney, Amateur 4, 3, 2, 1 et Pro 4, le service vétérinaire doit pouvoir intervenir dans les meilleurs délais.

Pour les épreuves As Poney, la présence d'un vétérinaire est recommandée.

B - Maréchal-ferrant

La présence d'un maréchal-ferrant est obligatoire d'une façon permanente pendant le cross pour les épreuves Amateur Elite, Pro 3 et supérieures. La présence du maréchal ferrant est recommandée pour les autres épreuves.

II - EPREUVES

Art 2.1 - Liste des épreuves de CCE

DIVISIONS	LFC	EPREUVES
Club	Club	Club 3, Club 2, Club 1, Club Elite
Poney	Club ou Amateur ou Pro	Poney A1, Poney A Elite Poney 3, Poney 2, Poney 1, Poney Elite As Poney 2C, As Poney 2D, As Poney 1, As Poney Elite Poney E2, Poney E1, Poney E Elite
Amateur	Amateur	Amateur 4, Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite As Jeune Elite, As Jeune 1, As Jeune 2 Epreuve courte Amateur 4, Epreuve courte Amateur 3, Epreuve courte Amateur 2
Enseignant*	Club et Amateur	Enseignant 4 normes techniques Amateur 4
	Club et Amateur	Enseignant 3 normes techniques Amateur 3
	Amateur	Enseignant 2 normes techniques Amateur 2
	Amateur et Pro	Enseignant 1 normes techniques Amateur 1
	Amateur et Pro	Enseignant Elite normes techniques Amateur Elite
Pro	Pro	Pro 4, Pro 3, Pro 2, Pro 1, Pro Elite Epreuve courte Pro 4

Préparatoire	Club	Préparatoire Club normes techniques Club 1
	Club / Amateur / Pro	Préparatoire 4 normes techniques Amateur 4
	Amateur / Pro	Préparatoire 3 normes techniques Amateur 3
	Amateur/ Pro	Préparatoire 2 normes techniques Amateur 2
	Amateur/ Pro	Préparatoire 1 normes techniques Amateur 1
	Pro	Préparatoire Pro normes techniques Pro 3
Avenir	Club / Amateur / Pro	Avenir 3 normes techniques Amateur 3
	Amateur / Pro	Avenir 2 normes techniques Amateur 2
	Amateur/ Pro	Avenir 1 normes techniques Amateur 1
	Pro	Avenir Elite normes techniques Amateur Elite

* Les épreuves enseignant sont réservées aux enseignants selon la définition des dispositions générales.

Art 2.2 - Cas particuliers

A - Epreuves Pro 4

Les épreuves Pro 4 restent ouvertes à tous les cavaliers de la division Pro, quelles que soient leurs qualifications.

B - Epreuves Préparatoires

L'organisateur d'épreuves Club 1, Amateur ou Pro 3 peut programmer une ou des épreuves Préparatoires de même niveau. Il s'agit d'épreuves aux normes techniques identiques faisant l'objet d'un classement séparé. Ces épreuves sont réservées à tous les couples qualifiés, quelle que soit leur division. Il peut y avoir qu'un seul officiel pour juger ces épreuves.

Les épreuves Préparatoires ne génèrent pas de points de qualification.

Dans les épreuves Préparatoires, il n'y a pas de test de dressage et le test de saut d'obstacles peut ne pas être couru par les concurrents engagés. L'organisateur doit en être informé au plus tard 24h après la clôture des engagements.

Les Préparatoires se courent sous le règlement Amateur sauf la Préparatoire Pro qui se court sous le règlement Pro et la Préparatoire Club qui se court sous le règlement Club.

Lors du test du cross, le cavalier peut éviter un obstacle de son épreuve, seulement dans le cas où il aurait, en amont de celle-ci, prévenu le jury. Il ne peut en aucun cas franchir un obstacle qui ne fait pas partie de son parcours.

S'il franchit un obstacle fanionné ou non d'une série inférieure, il est pénalisé d'une monte dangereuse.

S'il franchit un obstacle fanionné ou non d'une série supérieure, il est éliminé.

C - Epreuves Amateur

Les épreuves Amateur 4 et 3 peuvent être ouvertes par l'organisateur aux cavaliers LFC Club. Les cavaliers Club doivent être qualifiés pour ces épreuves. Ils participent au classement mais ne peuvent acquérir ni points ni qualification que ce soit en Amateur ou en Club.

D - Epreuves par équipe

L'organisateur peut proposer une épreuve par équipe à partir d'une épreuve individuelle associée, de même norme technique.

Les épreuves par équipe sont disputées par des groupes de 3 ou 4 cavaliers différents et de 3 ou 4 poneys / chevaux différents engagés dans l'épreuve individuelle associée et engagés par un deuxième engagement dans l'épreuve équipe par le même compte engageur.

Les conditions d'ouverture des épreuves par équipe sont identiques à celles des épreuves individuelles de même niveau :

- Un même couple ne peut être engagé que dans une seule et même équipe.
- Un cavalier ne peut participer qu'à une seule équipe par épreuve.

La composition définitive de l'équipe doit être déclarée avant le début de l'épreuve, au secrétariat du concours sous peine d'élimination de l'équipe.

Pour le classement par équipe, il n'est tenu compte que des 3 meilleurs résultats individuels au classement général. En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, l'équipe dont le dernier concurrent a le meilleur résultat sera classée première.

Les épreuves Poney A se disputent toujours par équipe et sont définies au chapitre 10.

En club, l'organisateur peut proposer une épreuve équipe uniquement sans classement individuel, dans ce cas, il peut proposer et doit le préciser au programme :

- ♦ soit la reprise de dressage club équipe effectuée simultanément par toute l'équipe,
- ♦ soit la reprise individuelle effectuée successivement par chaque couple de l'équipe.

E - Epreuves Poney

Les épreuves Poney 3, 2, 1 et Elite sont des épreuves « Open », ouvertes à tous poneys BCD.

L'organisateur peut s'il le souhaite, réserver une épreuve Poney à une ou deux catégories de poney.

Dans le cas très précis où une épreuve poney **est réservée aux poneys B**, les poneys A sont autorisés à concourir.

Certaines épreuves de la Division Poney sont appelées As poney : indices 2, 1 et Elite uniquement et toujours réservées à une seule catégorie de poneys. Ces épreuves sont soumises aux règlements, général et spécifique, de la division Poney.

Les épreuves Poney A et Poney E sont des épreuves de la division Poney systématiquement réservées.

F - Epreuves Tournée des As

Les épreuves As Jeunes ou As Poneys font l'objet d'un circuit d'excellence réservés aux jeunes. Le règlement du circuit As avec son cahier des charges et ses normes techniques, est disponible sur www.ffe.com

G - Warm Up

Les organisateurs d'une compétition peuvent programmer sur la DUC une épreuve Warm up cross.

Le tarif de l'engagement est libre.

Le nombre de concurrents peut être limité.

Cette épreuve se déroule nécessairement avant les épreuves de cross de la compétition ou la veille du premier jour de concours.

Un parcours de 5 obstacles fanionnés (aux côtes maxi de la plus petite épreuve du concours) est proposé aux concurrents pour une durée maxi de 5 minutes par concurrents sous l'autorité d'un officiel de compétition. Les combinaisons sont interdites.

Les obstacles peuvent être sautés plusieurs fois dans l'ordre choisi par le concurrent. Les concurrents peuvent être encadrés par un coach.

Les concurrents doivent être également engagés dans une épreuve du concours.

Le service médical doit être en place lors de la warm up cross.

H – Epreuves de la division « Avenir »

EPREUVES	AGE PONEYS/CHEVAUX
Avenir 3	Au maximum dans leur 1 ^{ère} année de compétition*
Avenir 2	Au maximum dans leur 2 ^{ème} année de compétition*
Avenir 1	Au maximum dans leur 3 ^{ème} année de compétition*
Avenir Elite	

Les épreuves « Avenir » se courent sous le règlement Amateur.

I – Epreuves courtes

Les épreuves courtes sont possibles uniquement en Amateur 4, amateur 3, Amateur 2 et Pro 4.

Les épreuves courtes permettent à de nouveaux organisateurs avec peu de surfaces d'ouvrir des épreuves Amateurs et Pro. Elles permettent également aux couples de se lancer dans la discipline sur un format raccourci afin de se préparer pour pouvoir intégrer les formats plus longs.

III - OFFICIELS DE COMPETITION

Art 3.1 - Composition des jurys

Les Officiels de compétition habilités figurent sur des listes consultables sur www.ffe.com.

Le jury est composé de toutes les personnes désignées par le Président du concours.

Quand l'épreuve exige des Juges qualifiés, ceux-ci doivent figurer sur la liste des Juges de concours complet pour les tests de dressage et de cross. Dans le cas de désistement d'un Juge, son remplaçant doit avoir la qualification requise. Dans le cas de dédoublement d'épreuve, chaque groupe doit disposer des Juges réglementairement prévus.

Un groupe d'experts dont la liste est disponible sur ffe.com est soutien aux officiels de compétition avec une mission d'accompagnement, d'expertise sécurité ou lanceur d'alertes.

Art 3.2 - Qualifications minimales

Les qualifications minimales des officiels de compétition pour les épreuves Préparatoires sont les mêmes que les épreuves de même normes techniques correspondantes.

EPREUVES	PRÉSIDENT DE JURY	ASSESEUR	CHEF DE PISTE	ASSISTANT CHEF PISTE	COMMISSAIRE PADDOCK
Club Elite / 1 / 2 / 3 Poney Elite, 1, 2, et 3 Poney A / Poney E / Amateur 4	Club	facultatif	Club	facultatif	Conseillé
Amateur 3 / 2 As Poney 2 / As Poney 1	Candidat National*	facultatif	Candidat National	facultatif	Conseillé
Pro 4	National	facultatif	National	facultatif	National
Pro 3 Amateur 1/Elite As Poney Elite	National	Candidat National	National	facultatif	National
Pro 2	National Elite	National	Candidat National Elite	facultatif	National
Pro 1 et Pro Elite	National Elite	National Elite	National Elite	National	National Elite

*En Amateur 3 / 2/ As Poney 2 et As Poney 1, si le Président de jury est seul, il doit être de niveau National minimum.

*Epreuves courtes : 1 juge maximum correspondant au niveau

Art 3.3 - Fonctionnement des jurys

Données spécifiques au Concours Complet :

A - Président de jury

La présence du Président du jury de chaque épreuve ou, si celle-ci est dédoublee, de chaque groupe, est impérative pendant toute la durée du concours.

- ♦ Il s'assure, auprès des Chefs de piste, que les distances prévues ainsi que les cotes des obstacles ont été respectées.
- ♦ Il organise le jugement des différents tests.
- ♦ Il surveille les dispositions prises par l'organisateur concernant le jugement du fond, du saut d'obstacles et leur chronométrage, le contrôle des fiches des Commissaires aux obstacles, l'enregistrement de toutes les données en dressage, en cross et en saut d'obstacles, et les calculs correspondants.
- ♦ Il prend, après consultation du médecin ou du vétérinaire, toute disposition à l'égard d'un concurrent ou d'un poney / cheval jugé inapte à poursuivre la compétition.
- ♦ Il vérifie les résultats partiels à l'issue de chaque épreuve.

B - Chef de piste

Les parcours doivent obligatoirement être contrôlés avant l'épreuve par un Chef de Piste habilité pour le niveau des épreuves envisagées. Pour les épreuves Pro Elite, Pro 1 et Championnats de France, la visite doit se faire 3 mois avant l'épreuve.

Le Chef de piste établit les parcours. Il en détermine les plans, c'est-à-dire les tracés et les cotes des obstacles, en se conformant aux indications prévues pour chaque épreuve. Il doit être consulté quand il se produit un incident sur le terrain.

Le Chef de piste prévu au programme d'un concours doit obligatoirement y officier sauf cas exceptionnel. En cas d'empêchement, son remplaçant devra avoir la qualification requise.

Le Chef de piste ne peut pas cumuler sa fonction avec celle de juge.

C - Commissaire au paddock

Les attributions du Commissaire au paddock sont :

- ♦ Assurer le bon déroulement de l'épreuve.
- ♦ Lutter contre toute forme de barrage et de mauvais traitement envers les chevaux.
- ♦ Veiller à la sécurité des concurrents et des chevaux.
- ♦ Gérer les terrains d'entraînement afin d'offrir aux concurrents les meilleures conditions.
- ♦ Veiller à la construction et à la qualité des obstacles de détente : état du matériel, fanions, fiches de sécurité.
- ♦ S'assurer des informations diverses réglementaires à l'affichage.
- ♦ Contrôler la tenue et le harnachement.
- ♦ Assurer, après concertation avec le jury, l'entrée en piste des concurrents dans l'ordre du programme ou dans l'ordre modifié en fonction des dérogations accordées ou des tranches horaires.
- ♦ Demander aux concurrents, avant chaque épreuve, de déclarer leurs poneys / chevaux partants.
- ♦ Veiller au bon comportement des concurrents et au respect des règlements en vigueur.
- ♦ Surveiller les abus dans l'entraînement des poneys / chevaux.
- ♦ Pratiquer un contrôle des bandages et protections
- ♦ Pratiquer le contrôle des documents d'accompagnement des poneys / chevaux sur demande du Président du jury

D - Assesseur

Sur les épreuves Club, Poney et amateur, un juge assesseur peut être mineur, à condition qu'il ait suivi la formation de juge, qu'il soit âgé de plus de 16 ans, qu'il soit titulaire de son galop 7, et qu'il ait déjà lui-même été engagé dans des épreuves de niveau supérieur ou égal à celles qu'il juge.

Art 3.4 – Bénévoles

Chaque organisateur peut solliciter les structures engagées dans le concours afin que ces structures fournissent un bénévole

IV - CONCURRENTS

Art 4.1 - Qualifications

La notion de classement correspond à une épreuve terminée sans élimination, ni abandon.

♦ Licence Pro:

Résultats minimum pour accéder à la Licence Pro de CCE : cavalier de 16 ans et plus ayant deux classements avec test de fond sans pénalité aux obstacles en Amateur Elite ou As Jeune Elite ou au minimum un premier quart CSO Pro 1 Grand Prix. Ces performances doivent avoir été obtenues dans l'année en cours ou l'année précédente.

Maintien en division Pro :

- Avoir obtenu deux classements minimum dans l'année en cours ou les trois années précédentes en épreuves Pro ou internationales.

- Un cavalier ayant déjà eu une licence PRO et n'ayant pas couru dans les trois ans dans cette catégorie doit recommencer en Pro 4 et obtenir 2 classements pour pouvoir participer à un niveau supérieur.

♦ Licence Amateur :

Galop 7 de cavalier ou trois épreuves terminées en Club 1 minimum ou équivalent 2007 et avant. Restent qualifiés pour un niveau d'épreuve, les concurrents n'ayant pas obtenu de classements les en excluant.

A - Ouvertures

ÉPREUVES	GALOPS REQUIS	QUALIFICATION MINIMALE
CLUB		
Club 3	2 ou Galop d'Or	---
Club 2	3	---
Club 1/ Préparatoire Club	4	---
Club Elite	5 de cavalier ou 5 de compétition CCE	---
PONEY		
Poney A 2,1,Elite	2 ou Galop d'Or	---
Poney 3 et 2, Poney E2	2 ou Galop d'Or	---
Poney 1 et Elite, Poney E 1 et E élite	4	---
As Poney 2	6 de cavalier ou 6 de compétition CCE	2 classements cavalier et poney en Poney Elite ou Club Elite ou Amateur 4 dont un en couple min
As Poney 1	7 de cavalier ou 7 de compétition CCE	2 classements cavalier et poney en As Poney 2 ou Amateur 3 dont un en couple min
As Poney Elite		1 classement du couple en As Poney 1 ou en Amateur 2
AMATEUR		
Préparatoire 4*, Enseignant 4, Amateur 4 Courte, Amateur 3 Courte Amateur 4, Amateur 3 Enseignant 3 Préparatoire 3* Avenir 3	7 de cavalier ou 7 de compétition CCE Ou 3 club Elite minimum ou équivalent en 2007 et avant	---
Amateur 2 courte,		1 classement pour le cavalier et le cheval avec test de fond sans pénalité aux obstacles dans les Amateur 3 Courte et/ou Longue
Amateur 2 Enseignant 2 As Jeunes 2* Préparatoire 2* Avenir 2	7 de cavalier ou 7 de compétition CCE	1 classement pour le cavalier et le cheval avec test de fond sans pénalité aux obstacles dans toute épreuve Club Elite, As Poney 2, Avenir 3, Amateur CCE ou derb'eventing ou toute épreuve Pro, SHF, FEI.
Amateur 1 As Jeunes 1 Enseignant 1* Préparatoire 1* Avenir 1	7 de cavalier ou 7 de compétition CCE	1 Premier Quart ou 2 Deuxièmes Quarts minimum en couple avec test de fond sans pénalité aux obstacles en : Am 2 ou As Jeunes 2 ou C.Libre 2 ou C.Classique, ou As Poney 1, ou épreuves Pro ou Avenir 2
Amateur Elite / As Jeune Elite Enseignant Elite* Avenir Elite	7 de cavalier ou 7 de compétition CCE	1 Premier Quart ou 2 Deuxièmes Quarts minimum en couple avec test de fond sans pénalité aux obstacles en Am 1 ou As Jeunes 1 ou As Poney Elite ou C.Classique 6 ans A ou Cycle Classique 6 ans Qualification ou Cycle Classique 6 ans qualification label ou Cycle Libre 3 ou épreuves Pro ou CCI1* ou Avenir 1
PRO		
Pro 3 / 2, Préparatoire Pro		Cavalier 21 ans et moins = un classement avec test de fond sans pénalité aux obstacles du couple en Pro 4 ou Amateur 1 ou As Jeune 1 ou Enseignant 1 min ou International excepté pour les cavaliers ayant une catégorie FEI A, B, C ou D.
Pro 1		Cavalier 21 ans et moins = un classement avec test de fond sans pénalité

		aux obstacles du couple en Pro 2 ou As Jeune Elite Cavalier 18 ans et moins = 2 classements avec test de fond sans pénalité aux obstacles du couple en Pro 2 ou As Jeune Elite
Pro Elite		Cavaliers Pro de 19 ans et plus

Les qualifications en As jeunes 1 et As jeune élite s'appliquent également pour les cavaliers ayant une licence pro.

* Pour les épreuves enseignants élite, enseignant 1 et les préparatoires les cavaliers de 22 ans et plus ayant une licence pro ne sont pas soumis à ces qualifications.

Les épreuves mentionnées dans la qualification minimale correspondent aux épreuves courues depuis le 1er septembre 2014 ou correspondant à un niveau équivalent.

*Epreuves courtes : La qualification pour un indice est obligatoire lors de l'engagement.

B - Fermetures

Un couple classé 3 fois dans le premier quart en Pro Elite et/ou C.I.C. **** et / ou CCI **** et supérieur ne peut plus participer aux épreuves Pro 2 et moins. Ce couple n'ayant obtenu aucun classement dans le premier quart en Pro Elite et/ou C.I.C. **** et / ou CCI **** et supérieur dans l'année en cours et l'année précédente peut repartir en épreuves Pro 2 et moins.

Un couple classé 3 fois dans le premier quart en épreuves Amateur Elite ou As Jeune Elite ne peut plus participer à des épreuves Amateur 2 et moins. Ce couple n'ayant obtenu aucun classement dans le premier quart en Amateur Elite ou As Jeune Elite dans l'année en cours et l'année précédente peut repartir en épreuves Amateur 2 et moins.

Un couple classé 3 fois dans le premier quart en épreuves Amateur 1 ou As Jeune 1 ne peut plus participer à des épreuves Amateur 3 et moins. Ce couple n'ayant obtenu aucun classement dans le premier quart en Amateur 1 ou As Jeune 1 dans l'année en cours et l'année précédente peut repartir en épreuves Amateur 3 et moins.

Un couple classé 3 fois dans le premier quart en épreuves Amateur 2 ne peut plus participer à des épreuves Amateur 4. Ce couple n'ayant obtenu aucun classement dans le premier quart en Amateur 2 dans l'année en cours et l'année précédente peut repartir en épreuves Amateur 4.

Un couple classé 3 fois dans le premier quart en épreuves As Poney 1 ou As Poney Elite ne peut plus participer à des épreuves Poney 1 et moins. Ce couple n'ayant obtenu aucun classement dans le premier quart en As Poney 1 ou As Poney Elite dans l'année en cours et l'année précédente peut repartir en épreuves Poney 1 et moins.

C - Jeunes concurrents

Les concurrents des catégories jeunes ne sont pas autorisés à se surclasser d'une division à une autre.

Art 4.2 – Participations

Un concurrent titulaire d'une licence Pro peut monter au maximum 4 CCE par jour y compris les épreuves préparatoires mais si dans la même journée, il ne participe qu'au test du cross, il peut alors en monter jusqu'à 6.

Un concurrent titulaire d'une licence Amateur peut monter au maximum 2 poneys / chevaux par épreuve Amateur avec un maximum de 4 poneys / chevaux dans les épreuves Amateur et Préparatoire pour la durée du concours y compris les épreuves préparatoires.

Un même couple peut participer à deux épreuves courtes par jour, à condition que ce soit dans 2 indices différents.

Pour les divisions Club et Poney et pour tous les concurrents titulaires d'une LFC Club :

Deux participations maximum par jour.

Art 4.3 - Tenue

A - Toutes divisions

Outre les dispositions générales prévues:

- ♦ La protection céphalique aux normes équestres en vigueur est obligatoire pour les trois tests. Le gilet de protection aux normes équestres en vigueur est obligatoire sur le cross. Un gilet airbag peut être porté par-dessus le gilet de protection obligatoire mais ne le remplace en aucun cas.

La fiche médicale et les normes du gilet de protection obligatoires pour le test de cross, sont disponibles sur www.ffe.com. La fiche médicale doit être visible et portée sur le bras.

Le porte dossard est obligatoire pour le test de cross. Le porte dossard ou un numéro de tête porté obligatoirement par le poney/ cheval sur son côté gauche peut-être demandé pour les autres tests quand cela est stipulé sur le programme. Quand le porte dossard n'est pas obligatoire, le cavalier doit indiquer son numéro de dossard aux juges.

Un concurrent a obligation de porter la numérotation fournie par l'organisateur.

L'organisateur peut utiliser un jeu de dossards lui appartenant.

En dressage, la cravache est interdite sur la piste de compétition et autour de la piste. Elle est autorisée sur la carrière de détente avec une longueur maximum de 120 cm pour les épreuves Pro, Amateur et Club et de 100 cm pour les épreuves Poney.

Les écouteurs sont autorisés avec une seule oreillette pendant l'entraînement et l'échauffement. L'utilisation d'écouteurs par des cavaliers est interdite durant la compétition proprement dite.

Pour les trois tests, les cavaliers ayant les cheveux longs doivent les attacher. Il est obligatoire d'avoir les cheveux attachés en chignon, aucune mèche, ni tresse ne doivent voler dans la nuque des participants.

Il est interdit aux cavaliers de porter des bottes ou des boots sans talon.

Club et Poney

Tenue d'équitation libre ou tenue aux couleurs du club au nom duquel le concurrent est engagé (gants non obligatoires).

Epreuve poney : éperons de 4cm autorisés seulement en AS 1, AS Elite

B - Spécificités des divisions Amateur et Pro

Eperons : Les éperons sont autorisés. La tige ne doit pas dépasser une longueur de plus de 4 cm à partir de la botte et dirigée vers l'arrière et de nature à ne pas blesser le cheval. Si la tige est courbée, les éperons doivent être portés de telle manière que la tige soit dirigée vers le bas, à l'exception des éperons col de cygne.

Si les molettes sont utilisées, elles doivent pouvoir pivoter et être rondes et lisses. Aucune pointe n'est autorisée.

Les éperons en plastique ou en métal avec une boule ronde en plastique dure ou en métal et les éperons sans tiges sont autorisés.

CF Annexe 2

Dressage et Saut d'obstacles

Bottes ou bottines avec mini chaps assorties, de couleur noire ou marron.

La veste de compétition agréée FFE et/ou Polo fédéral est autorisée en remplacement de la veste traditionnelle avec chemise et cravate, dans toutes les épreuves y compris championnats.

Dressage

- ♦ Habit ou veste
- ♦ chemise ou polo à col blanc ou tenue fédérale
- ♦ culotte blanche, beige clair ou crème,
- ♦ gants,
- ♦ casque homologué
- ♦ ou uniforme réglementaire.

Cross

Les bottes de couleur sont autorisées ainsi que les bottines avec mini-chaps assorties, de même couleur. Avant le départ du cross, les éperons sont contrôlés par un des membres du jury ou un Commissaire désigné à cet effet.

C - Remise des prix

Tenue du saut d'obstacles ou du cross si c'est la dernière épreuve.

V- PONEYS / CHEVAUX**Art 5.1 - Qualification et participation**

EPREUVES	AGE MINIMUM
Club 1/ Club 2 et 3 Poney 3/ Poney 2/ Poney 1/ Poney E 2 et 1/ Poney A/ Amateur 4	4 ans
Pro 4 / Amateur 2 et 3 /Poney Elite/ Club Elite/ As Poney 2 / Poney E élite	5 ans
Pro 3/ Amateur 1/ As Poney 1	6 ans
Pro 2 / Amateur Elite	6 ans
Pro 1/ Pro Elite / As Poney Elite	7 ans

CCE et Derby eventing : En épreuve Poney Elite / 1 / 2 / 3, Poney E, Poney A, Club Elite/1/2 et 3, les poneys / chevaux ont droit à deux participations par jour. Dans toutes As Poney, toutes épreuves Amateur, toutes épreuves Pro et toutes épreuves Avenir un poney / cheval ne peut participer qu'à une seule épreuve par jour.

Derby Cross : 2 participations autorisées par jour.

Epreuves courtes : 2 épreuves par jour (si même couple, obligatoire dans deux indices différents).

Art 5.2 - Fermeture Club, Poney et Amateur

Un poney / cheval éliminé pour chute de niveau 2 minimum due à un obstacle sur le cross est signalé aux résultats par le Président du jury. Il devra participer la fois suivante à une épreuve de niveau inférieur.

Art 5.3 – Harnachement

Le masque à mouches, le masque UV et les lunettes UV sont autorisés seulement sur le plat lors de la détente.

Les étriers magnétiques sont interdits.

A - Dressage**1. L'entraînement**

L'embouchure est obligatoire. La monte sans mors est interdite.

Les enrênements sont autorisés pour le travail en longe avec une seule longe.

Le cache naseau ou filet de nez et la bande de respect pour les éperons sont autorisés.

Sont autorisés : les guêtres, bandages et le couvre-selle.

2. Dressage**a) Dispositions communes**

Tout ce qui est autorisé sur le rectangle de dressage est autorisé à la détente.

Les bonnets en néoprène et les bonnets matelassés sans rajout de pièces extérieures sont autorisés uniquement en extérieur, ils ne doivent pas couvrir les yeux du poney / cheval.

Le collier de chasse, la bricole, le cache naseaux ou filet de nez sont autorisés.

La selle avec et sans étrier est autorisée (étriers de sécurité recommandés) en épreuves Poneys.

La selle anglaise avec étriers est obligatoire pour les épreuves Club, Amateur et Pro (seule la selle Amazone est autorisée jusqu'en club 2 maximum).

Le harnachement quel qu'il soit doit être ajusté.

Les enrênements chambon, canter soft rope sont autorisés lors de la longe pour la détente.

Sont interdits en dressage :

- ◆ L'utilisation d'un anti-passe langue et/ou le fait d'attacher la langue,
- ◆ les martingales, les rondelles et tout enrênement quel qu'il soit, à l'exception du gogue fixe ou commandé en 4 rênes ou attaché aux rênes à anneaux en Poney A, Poney E2 et E1, Poney 3, 2, 1, Elite, Club 3, Club 2, Club 1, ainsi que tout système d'œillères.
- ◆ La bande de respect pour les éperons.
- ◆ Les bonnets attachés à la muserolle et empêchant les oreilles de bouger librement.
- ◆ Les couvres-selle
- ◆ Les rênes à poignées
- ◆ Les bouchons d'oreilles
- ◆ Les masques pour mouches
- ◆ L'étrivière autour de l'encolure
- ◆ Les cagoules magnétiques

Embouchures

L'embouchure est obligatoire. La monte sans mors est interdite.

Les rênes doivent être attachées sur le mors. Une seule paire de rênes doit être utilisée sur un mors simple. Les rênes doivent pouvoir bouger librement sur les anneaux du mors.

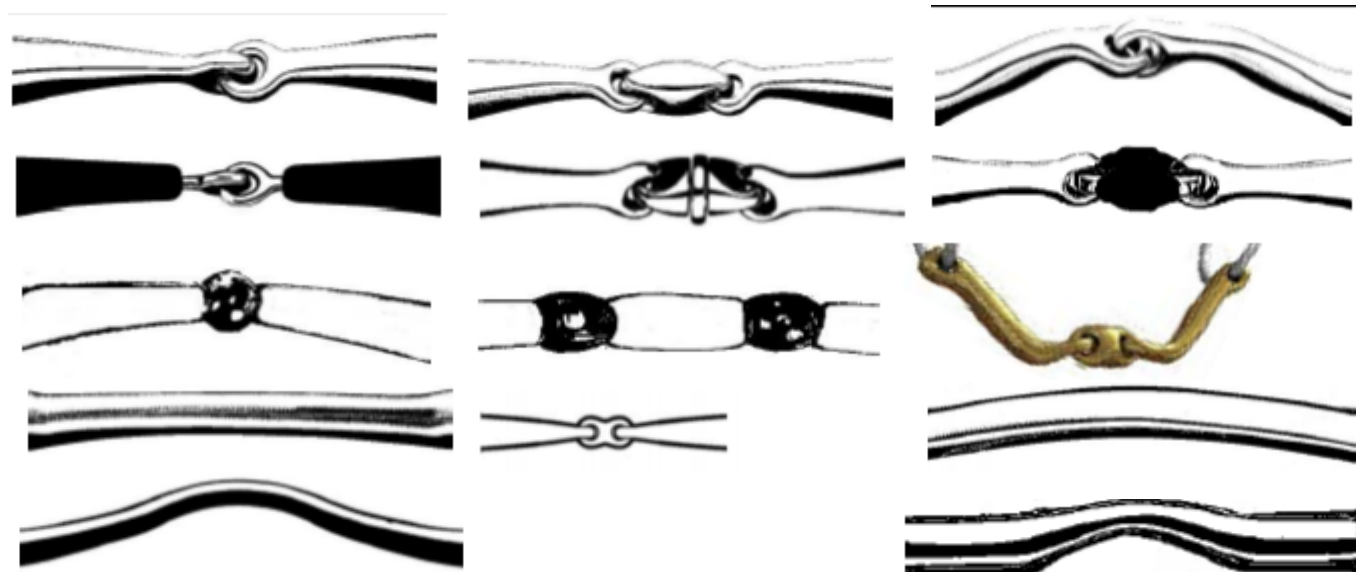
Planches des embouchures :

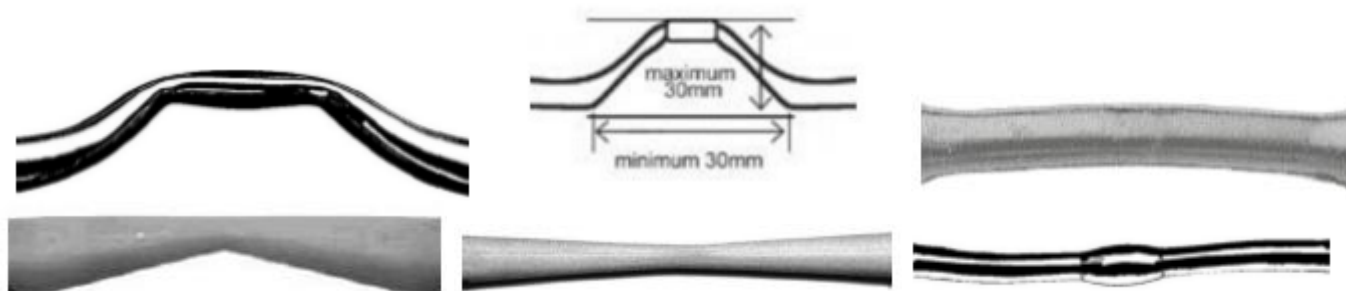
Ces planches représentent les embouchures autorisées en dressage dans toutes les épreuves.

En Poney : filet simple uniquement.

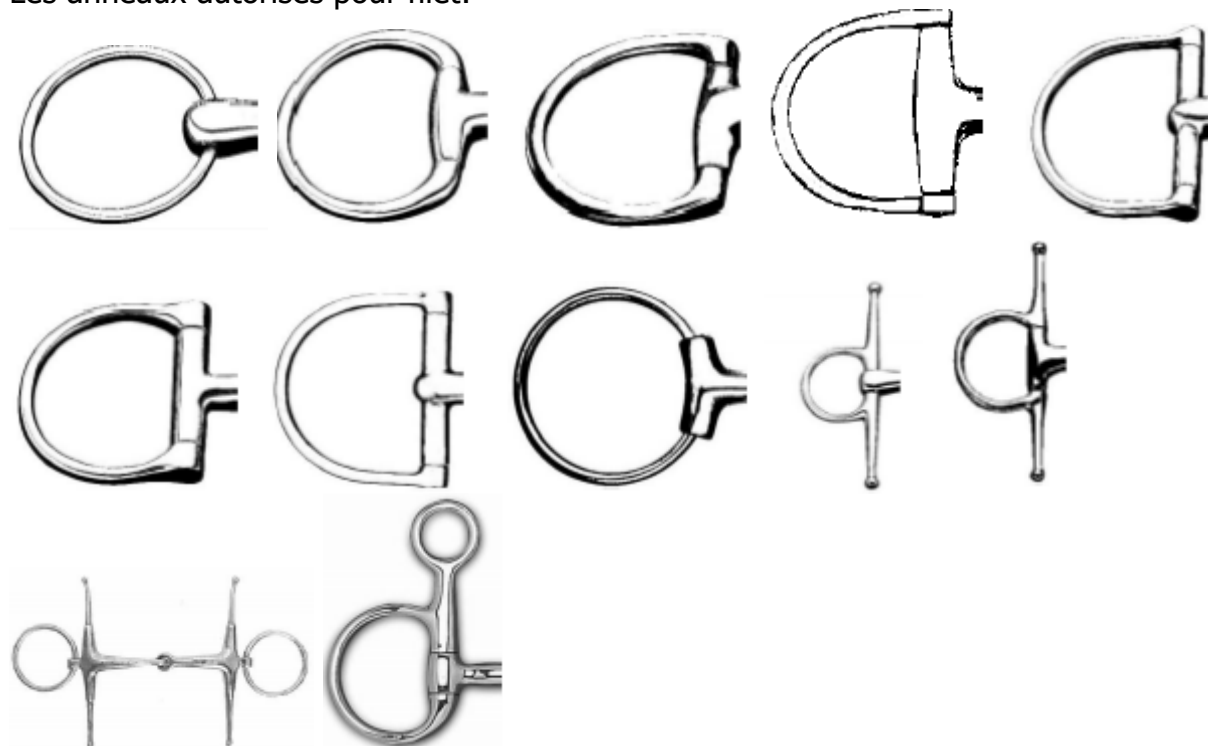
Le diamètre de l'anneau du mors de filet ainsi que l'épaisseur doivent être adaptés pour ne pas blesser le poney / cheval.

Les canons et brisures autorisés pour filet:





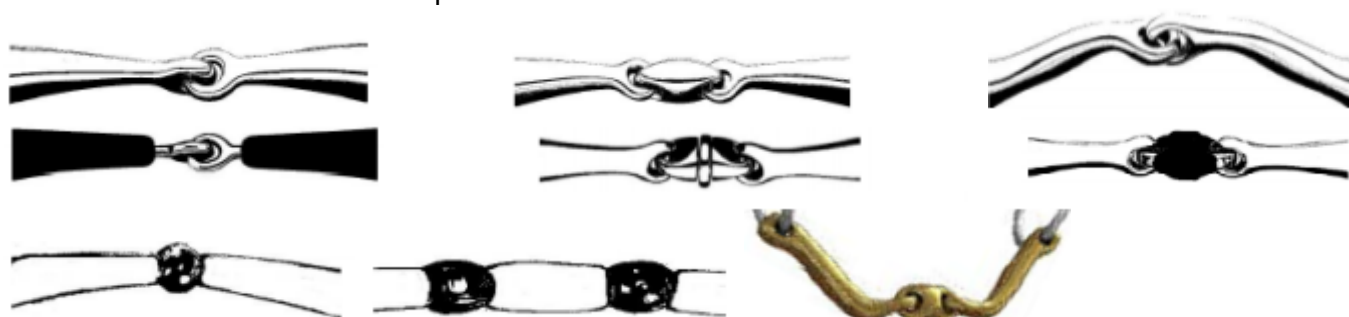
Les anneaux autorisés pour filet:



Planches des seules embouchures autorisées pour monter en bride le test de dressage Pro, Amateur et Club.

Le bras de levier du mors ou la longueur en dessous de la partie qui traverse la bouche, est limité à 10 cm. Si le mors a un canon mobile, le bras de levier du mors en dessous du canon ne doit pas mesurer plus de 10 cm lorsque le canon se trouve dans la position la plus haute.

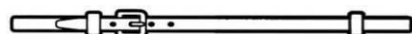
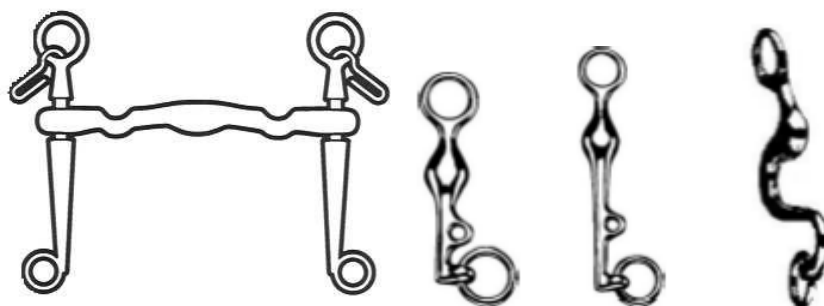
Les canons et brisures autorisés pour le mors de filet sur la bride:



Les anneaux autorisés pour le mors de filet sur la bride:



Les mors de bride autorisés:



Note :

Une bride doit toujours se composer d'un mors de filet brisé et d'un mors droit, le mors de filet ayant simple ou double brisure. Tous les mors de filet utilisés avec le mors de bride peuvent être utilisés seuls.

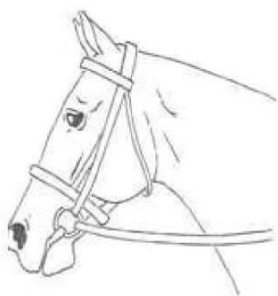
Tous les anneaux ou branches figurant sur cette planche sont autorisés avec n'importe quel type de mors.

Un filet ordinaire est un filet simple avec un canon droit ou brisé au milieu. Si le mors est à double brisure, toutes les parties doivent être arrondies et lisses.

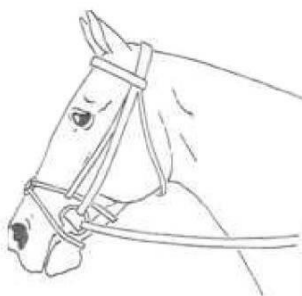
Muserolles autorisées pour l'épreuve de dressage

La muserolle est obligatoire sur le test du dressage en Pro, Amateur et As Poney. Les muserolles 2, 3, 4, 5 et 6 ne sont pas autorisées avec la bride complète. Les images ci-après sont des exemples. Un bridon similaire produisant les mêmes effets sur le cheval tout en

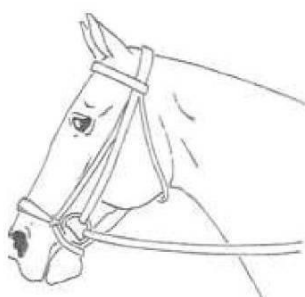
respectant le règlement est autorisé. Un disque de rembourrage (ou peau de mouton) peut être utilisé à l'intersection des lanières d'une muserolle croisée. Les muserolles ne doivent pas être serrées. La muserolle doit être ajustée permettant le passage de deux doigts sur le côté entre la muserolle et le poney/ cheval. Le bridon doit être fait de cuir ou en simili cuir, excepté le disque de rembourrage qui peut être utilisée à l'intersection des deux lanières de cuir d'une muserolle croisée.



1) Muserolle ordinaire



2) Muserolle croisée sur le chanfrein



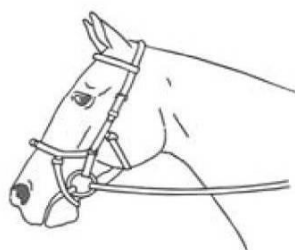
3) Muserolle allemande (Hanovre)



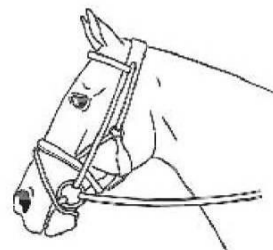
4) Muserolle Irlandaise



Ce clip sur le Micklem n'est pas autorisé sur le test du dressage.



5) Micklem



6) Stotztem (avec double muserolle et sans sous gorge)

b) Spécificités Amateur et Pro

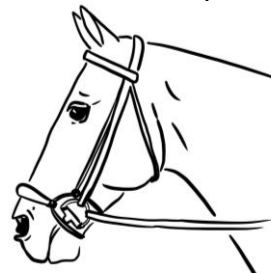
Pour certaines reprises, l'obligation d'utiliser le filet simple peut être spécifiée.

Une fausse gourmette recouverte de caoutchouc ou en cuir est facultative.

Ces deux muserolles sont autorisées en plus de celles citées dans les dispositions communes :



7) Muserolle en Y



8) Muserolle collegiate comfitec

B - Fond et Saut d'Obstacles

1. Dispositions communes

Le harnachement quel qu'il soit doit être ajusté.

L'utilisation d'un anti-passe langue est autorisée. Attacher la langue est interdit.

Les œillères de 3 cm maximum d'épaisseur, mesurées à partir de la joue du cheval, sont autorisées en CSO mais interdites en cross.

Sur le cross, une sous-gorge est obligatoire pour maintenir le bridon en place.

Les bonnets en néoprène et les bonnets matelassés sans rajout de pièces extérieures sont autorisés uniquement en extérieur, ils ne doivent pas couvrir les yeux du poney / cheval. Les bonnets attachés à la muserolle et empêchant les oreilles de bouger librement sont interdits.

Les rênes à poignées sont interdites.

L'utilisation d'un cardio-fréquencemètre est autorisé sur le test du cross.

L'utilisation des cagoules magnétiques est autorisée uniquement sur le CSO.

Sont autorisés : les bandes de respect, le collier de chasse, la bricole, les martingales à anneaux seulement sur les rênes avec arrêtoir mobile, les alliances, les rondelles lisses sur les deux faces, les guêtres, les bandes de paturons, bandages, les cache-naseaux, le couvre-selle.

Double arrêtoir sur une rêne : oui en cross sous réserve que la martingale puisse librement bouger

L'étrivière autour de l'encolure est autorisée en CSO, en Cross elle doit être attachée à la selle ou au collier de chasse.

Les muserolles 5 et 6 doivent toujours avoir une sous-gorge sur le cross.

2. Poney et Club

L'embouchure est obligatoire. La monte sans mors est interdite.

Le Pelham, le Pessoa, l'embouchure à aile et effet trio et releveur sont autorisés uniquement avec des alliances reliant l'anneau du canon à tout autre anneau du même côté et avec une seule paire de rênes fixée aux alliances. Les alliances ne doivent pas être réglables et doivent permettre aux rênes de coulisser.

La bride en épreuve Club est autorisée avec des alliances reliant le mors de filet au mors de bride et une paire de rênes fixée aux alliances.

Seules les muserolles indiquées dans la partie dressage des dispositions communes peuvent être utilisées sur les tests de CSO et cross en épreuves Club et Poney. Pour le test du cross, les muserolles 5 et 6 doivent obligatoirement être équipées d'une sous-gorge.

Embouchures supplémentaires autorisées pour les tests de CSO et cross :

4. Mors espagnol avec brisure

**Embouchure à aile et effet trio**

1. Pelham sans brisure



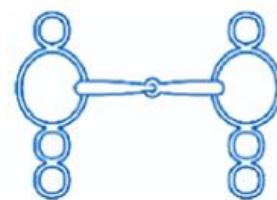
2. Pelham avec brisure



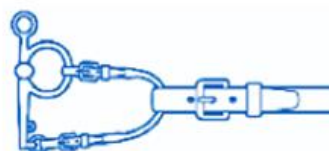
3. Pelham sans brisure avec passage de langue



5. Mors espagnol sans brisure avec passage de langue



6. Embouchure Pessoa



Lorsque des protège boulets sont utilisés, seuls ceux décrits ci-dessous sont autorisés sur les membres postérieurs :

- ◆ Ils sont constitués d'une seule coque rigide de protection en face interne qui n'excède pas 20 cm,
- ◆ La face externe mesure 5 cm minimum,
- ◆ Leur intérieur doit être lisse ou avec une peau de mouton
- ◆ Aucun élément additionnel ne peut être ajouté

3. Spécificités Amateur et Pro

Le genre du harnachement est libre.

Les filets Releveur sont autorisés.

Sur le test du cross, le Hackamore est autorisé, seulement s'il est combiné à un filet.

Sur le test de CSO, le Hackamore combiné à un filet ou non, ainsi que l'utilisation d'un bridon ou licol sans mors est autorisée.

Les rênes doivent être attachées au(x) mors de filet ou directement au mors de bride ou par une alliance reliée aux embouchures ou au filet.

La selle anglaise avec étriers est obligatoire.

Les étrivières et les étriers doivent pendre librement au porte-étrivière de la selle et à l'extérieur du quartier.

La cravache ne doit pas être plombée à son extrémité et ne doit pas dépasser 75 cm de longueur.

Des anneaux de paturon peuvent être utilisés à des fins de protection pourvu qu'ils soient correctement ajustés et que le poids total de l'équipement sur le membre du cheval ne dépasse pas 500 grammes.

En épreuve Amateur, lorsque des protège boulets sont utilisés, seuls ceux décrits ci-dessous sont autorisés sur les membres postérieurs :

- ◆ Ils sont constitués d'une seule coque rigide de protection en face interne qui n'excède pas 20 cm,
- ◆ La face externe mesure 5 cm minimum,
- ◆ Leur intérieur doit être lisse ou avec une peau de mouton,
- ◆ Aucun élément additionnel ne peut être ajouté.

En épreuve Pro, les protège boulets double coque correspondant au description ci-dessous sont autorisés :

- ◆ Ils n'excèdent pas 20 cm de hauteur,
- ◆ Leur intérieur doit être lisse ou avec une peau de mouton,
- ◆ Aucun élément additionnel ne peut être ajouté,
- ◆ Ils sont composés de 2 fermetures maximum qui peuvent être :
 - En velcro et sangle élastique,
 - En fermeture à clou (trou et goujon) et sangle élastique,
 - A crochet et œillet et sangle élastique
- ◆ Le protège boulet peut avoir une ou deux attaches d'une largeur de 2,5 cm minimum chacune sauf pour une fermeture velcro à attache unique ou celle-ci devra mesurer minimum 5 cm de large,
- ◆ Toutes les attaches doivent être unidirectionnels mais ne doivent pas envelopper toute la protection ; aucun mécanisme ne doit permettre un serrage par l'arrière,
- ◆ Aucun mécanisme permettant à l'attache de se replier sur elle-même n'est autorisé,
- ◆ Des bandages élastiques auto adhésif ne sont pas autorisés sous les protèges boulets.



Fixation type velcro :

Chaque bande de fixation doit :

- ◆ Avoir un velcro ou un système d'attache type velcro
- ◆ Avoir une largeur minimum de 2,5 cm s'il y a deux lanières et avoir un minimum de 5 cm s'il y a seulement une lanière.
- ◆ Pour les guêtres avec un élément de protection seulement du côté intérieur du boulet, les bandes de fixations peuvent être élastiques ou non élastiques,
- ◆ Pour les double-coques les bandes doivent être élastiques



Attaches de type goujon :

Chaque bande de fixation doit :

- ◆ Etre en matière élastique,
- ◆ Avoir une largeur minimum de 2,5 cm,
- ◆ Avoir des trous qui s'emboîtent sur un goujon sur la guêtre.

**Fixation à crochets :**

Chaque bande de fixation doit :

- ♦ Etre en matière élastique
- ♦ Avoir une largeur minimum de 2,5 cm,
- ♦ Avoir un crochet à l'extrémité qui s'accroche à un œillet sur la guêtre.

**Protège boulets pour le CSO uniquement:**

Dans toutes les épreuves réservées aux chevaux de 7 ans seuls les protège boulets décrits ci-dessous sont autorisés sur les membres postérieurs:

- leur face interne n'excède pas 16 cm et la face externe mesure 5 cm minimum;
- leur intérieur doit être lisse
- ils sont constitués d'une seule coque de protection,
- la partie rigide de la protection est placée sur la face interne du boulet,
- la seule fixation autorisée est un velcro non élastique. Aucun crochet, boucle ou lanière de fermeture n'est autorisé,

Aucun élément additionnel ne peut être ajouté.

Art 5.4 - Inspection du harnachement

Le Commissaire au paddock est habilité à vérifier le harnachement de chaque poney / cheval avant son entrée en piste ou avant le début d'un test. Dans ce cas, si le harnachement, l'embouchure ou la tenue (éperons, cravache,...) n'est pas conforme, le concurrent doit le modifier et se mettre en règle sous peine d'élimination.

L'embouchure et le mors peuvent aussi être vérifiés immédiatement après la fin du test. Dans ce cas, si l'on découvre a posteriori que le filet ou le mors n'était pas autorisé, le concurrent sera pénalisé.

Art 5.5 - Tableau récapitulatif des embouchures autorisées par division

DIVISION	INDICE	DRESSAGE	CROSS ET CSO
Club	Club 3	Filet ou Filet avec gogue fixe ou commandé	Filet ou Pelham ou Pessoa*, ces 2 dernières embouchures devant obligatoirement être utilisées avec alliances (reliant l'anneau du mors à tout autre anneau du même côté) et avec une seule paire de rênes. Bride avec alliance reliant le mors de filet au mors de Bride avec une seule paire de rênes fixée aux alliances pour les épreuves pour les épreuves Club. Releveur avec alliances. Martingale à anneaux.
	Club 2		
	Club 1		
	Club Elite	Filet ou bride	
Poney	Poney A 1 / Elite Poney 3 / 2 / 1 / Elite Poney E 2/1	Filet ou Filet avec gogue fixe ou commandé	
	AsPoney2 /PoneyE Elite	Filet	
	As Poney 1		
	As Poney Elite		
Amateur	4	Filet ou Bride	Le choix des embouchures est libre dans la limite de la tolérance du jury définie dans l'article 7.5 DG.
	3		
	2		
	1		
	Elite		
Pro	4	Filet ou Bride	
	3		
	2		
	1		
	Elite		

*Pessoa : pour les épreuves poneys, sur le cross le pessoa avec 4 anneaux est interdit.

Filet = ordinaire, à double brisure, Baucher, à aiguilles, à olives, verdun, sans brisure.

En dressage Amateur et PRO, est obligatoire :

- soit un filet simple
- soit une bride complète avec une muserolle française, une gourmette en métal ou en cuir et deux mors.

Il est possible de mettre un protège gourmette en cuir, caoutchouc ou en peau de mouton.

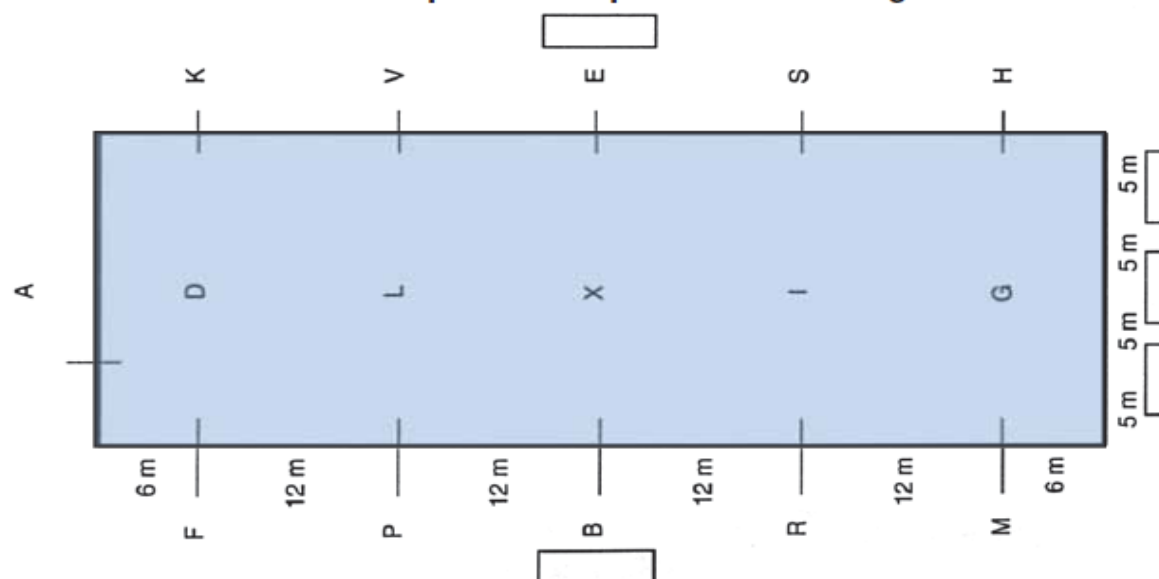
Toutes les embouchures peuvent être en métal, résine, caoutchouc, matière synthétique, plastique, cuir ou bande de latex.

VI - NORMES TECHNIQUES

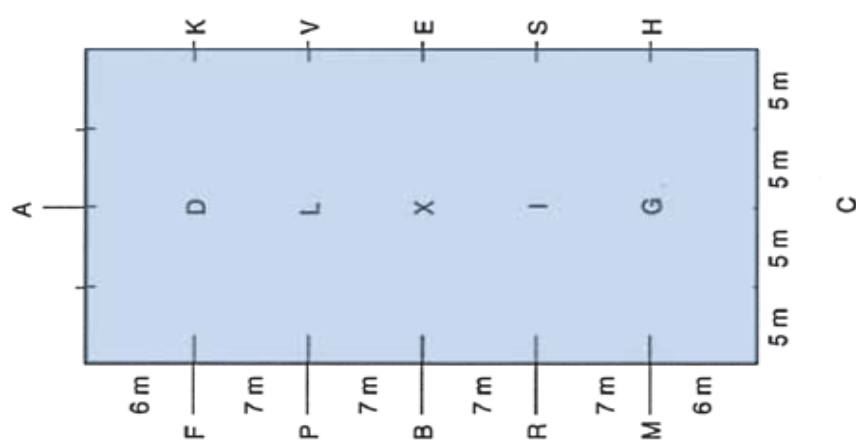
Art 6.1 - Normes pour le dressage

A - Plan du terrain de dressage

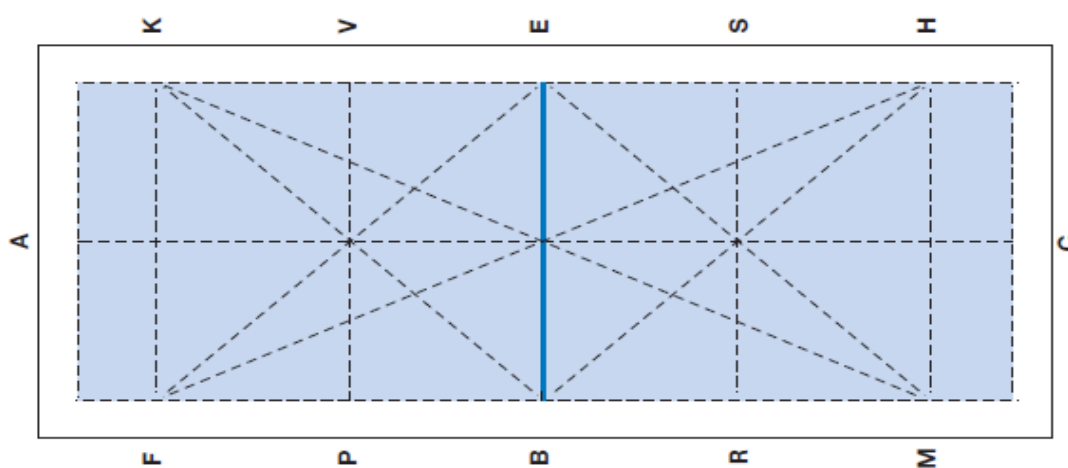
Plans des pistes des épreuves de dressage



Piste 60 m x 20 m



Piste 40 m x 20 m



Plan de traçage des lettres

B - Critères d'appréciation et de notation

Ces notes ne doivent être considérées que comme un cadre de travail, elles représentent un maximum. Le juge doit les nuancer en fonction du caractère fugitif ou systématique de la faute.

L'échelle des notes est la suivante :

10	Excellent,	Les reprises peuvent être notées au ½ point pour les notes techniques et d'ensemble. Les demi-points servent à nuancer, si besoin, l'appréciation du juge entre deux notes pleines.
9	Très bien	
8	Bien	
7	Assez bien	
6	Satisfaisant	
5	Suffisant	
4	Insuffisant	
3	Assez mal	
2	Mal	
1	Très mal	
0	Non exécuté	

C - Textes des reprises

Tous les textes des reprises sont disponibles sur www.ffe.com.

Club et Poney	Temps indicatif entre deux concurrents.
Poney A2, A1	7'
Poney A Elite	7'
Club 3 & 2 équipe, Poney 3 & 2 équipe.	7'
Poney 1 & Elite équipe	7'
Club 3/ Club 2, Poney 3 & 2	6'
Club 1, Poney 1 & Elite, Poney E1 & E2	6'
Club Elite	6' ½
As Poney 2, Poney E Elite	6' ½
As Poney 1,	6' ½
As Poney Elite (FEI Ponies)	7'
Amateur et Pro	
Amateur 4,	6'
Amateur 3,	7'
Amateur 2,	7'
Amateur 1, Amateur Elite, Pro 4	7'
Pro 3, Pro 2	7'
Pro 1	7'
Pro Elite	6'

Art 6.2 - Normes pour le cross

A - Obstacle

Un obstacle n'est considéré comme tel que si ses extrémités sont délimitées par un ou des fanions rouges et blancs et qu'il est numéroté.

B - Obstacles composés de plusieurs éléments ou « combinaisons »

Si deux ou plusieurs efforts de saut, rapprochés les uns des autres, sont indiqués comme faisant partie d'un tout, chacun d'eux sera qualifié d'élément d'un seul obstacle numéroté. Chaque élément est marqué d'une lettre différente (A, B, C, etc.) et doit être négocié dans le bon ordre.

Lorsque deux ou plusieurs efforts de saut sont situés si près l'un de l'autre qu'après un refus, un dérobé ou une chute, il serait exagérément difficile d'essayer de négocier le second obstacle ou l'effort suivant sans reprendre un effort précédent ou plus, ces efforts de saut doivent être indiqués comme appartenant au même obstacle numéroté et doivent être désignés de la lettre correspondante.

Les sauts de puce ne sont pas autorisés en épreuves Club 1 et moins, As Poney 2 et moins, Amateur 3 et moins.

Si un concurrent recoupe sa trace entre le franchissement de deux éléments d'une combinaison, ou s'il contourne un des éléments, il lui sera compté une désobéissance.

C - Obstacle avec options ou obstacles alternatifs

Lorsqu'un obstacle peut être franchi en un seul effort mais qu'il comporte des options impliquant deux efforts ou plus, chacune de ces options doit être désignée par une lettre en tant qu'élément. Des options ou des obstacles alternatifs peuvent être signalés par des fanions séparés et doivent être identifiés par le même numéro/lettre indiquant le tracé direct. Dans ce cas, les deux paires de fanions doivent être marquées avec une ligne noire.

De telles alternatives « fanion barré de noir » doivent être jugées comme obstacles ou éléments séparés et seul l'un ou l'autre peut être franchi. Un concurrent est autorisé à changer, sans être pénalisé, sa trajectoire avec fanions barrés de noir pour une autre, à condition qu'il n'ait pas présenté son poney / cheval sur le prochain élément du parcours original.

En Amateur, Club et Poney, si un concurrent subit une désobéissance sur l'option difficile ou rapide d'un obstacle à alternative ou à option, il doit obligatoirement se présenter sur l'option facile ou lente pour la tentative suivante. En Pro, l'obstacle alternatif doit être situé de façon à ce que le cheval/ cavalier puisse faire une nouvelle tentative après un refus ou une dérobade.

Pour certains obstacles, le Chef de piste en accord avec le Président du jury, peut faire un croquis définissant les voies non pénalisables.

Lors d'un championnat, à la demande du Sélectionneur National ou du Chef de piste référent national, le franchissement de certaines alternatives sera pénalisé de 5 points. Le plan officiel précise la nature du franchissement. Après un refus sur la voie directe, les couples sont autorisés à franchir l'alternative sans pénalité supplémentaire.

D - Construction des obstacles

Les obstacles doivent être imposants par leur forme et leur apparence, solides et proches du naturel.

Lorsque des obstacles naturels sont employés, ils doivent, si nécessaire, être renforcés pour demeurer dans le même état pendant tout le test. Les obstacles mobiles doivent être fixés au sol de sorte qu'ils ne puissent pas bouger s'ils sont heurtés par un cheval.

Toutes les précautions utiles doivent être prises pour éviter qu'un concurrent puisse passer à poney / cheval sous un obstacle.

Dans les épreuves Club, As Poney et Amateur, les plans verticaux doivent être obligatoirement appelés. Des pieds, matérialisés par des barres ou fleur ou arbustes ou autres, doivent être utilisés à tous les niveaux d'épreuve.

Les obstacles de cross sur lesquels un poney / cheval, en tombant, risque d'être bloqué ou de se blesser, doivent être construits de telle façon qu'une partie de l'obstacle puisse être rapidement démontée, et qu'il puisse être reconstruit exactement à l'identique.

Une telle disposition ne doit en aucune manière diminuer la résistance de l'obstacle.

Les technologies déformables certifiées par la FEI dans les conditions précisées à l'article 547.2.4 du règlement FEI Eventing sont autorisées sur l'ensemble des niveaux de compétitions. La liste de ces technologies déformables autorisées est publiée sur le site de la FFE.

Sur les cross à partir d'1m05 de hauteur, les barrières ainsi que les obstacles droits et les oxers ayant des troncs inférieurs à 35 cm de diamètre doivent obligatoirement être équipés de technologies déformables.

E - Cotes des obstacles

La partie fixe et solide d'un obstacle ne doit dépasser ni la hauteur, ni la largeur prescrites en quelque endroit que ce soit où le concurrent peut raisonnablement essayer de franchir l'obstacle.

Aux obstacles impliquant un passage dans l'eau : gué, lac, rivière large, la profondeur de l'eau ne doit pas dépasser 35 cm, en sachant que 15 cm sont recommandés.

Pour les haies et les bull-finches, la partie solide que le poney / cheval peut traverser sans risque, ne doit pas dépasser la hauteur maximale prévue pour les parties fixes des obstacles de cross.

F - Méthode de mesure

La hauteur d'un obstacle est mesurée à partir du point où un poney / cheval moyen est censé prendre sa battue. La largeur de l'obstacle est à mesurer depuis l'extérieur des barres ou des autres matériaux qui forment l'obstacle.

Lorsque la hauteur d'un obstacle ne peut être clairement déterminée (haie naturelle ou artificielle), la hauteur est mesurée sur la partie fixe et solide de l'obstacle qu'un poney / cheval ne peut traverser sans risque.

En ce qui concerne les obstacles comportant une réception en contrebas, la hauteur est mesurée en début d'épreuve depuis la partie la plus élevée de l'obstacle jusqu'à l'endroit moyen de la réception.

Art 6.3 - Normes pour le saut d'obstacles

A - Généralités

Les dispositions spécifiques du Saut d'obstacles s'appliquent au test de Saut d'obstacles du CCE pour tout ce qui ne figure pas dans les présentes dispositions.

Les combinaisons fermées ne sont pas autorisées.

Le parcours comprendra au moins deux obstacles combinant hauteur et largeur.

Une rivière et un fossé barrés sont autorisés.

Des fiches de sécurité sont obligatoires à partir de 1 m sur le deuxième et éventuel troisième plan de l'obstacle.

Des obstacles alternatifs sont autorisés.

Les combinaisons sont 5 cm moins hautes que la cote de l'épreuve.

B - Calcul du temps accordé

La formule pour le calcul du temps accordé est : distance divisée par vitesse, multipliée par 60 = temps accordé en secondes.

Des tableaux types sont disponibles sur www.ffe.com, documents terrain.

Art 6.4 - Tableaux des cotes du cross et du saut d'obstacles

A - Normes pour le cross

Dans la construction du parcours, la progressivité technique des indices doit être respectée.

Club 3/ Club 2 / Poney 3 / Poney 2/ Amateur 4 : pas de saut dans l'eau, 2 obstacles à front réduit maximum, de 2 m minimum entre les fanions, doivent être oreillés.

Cross	Poney 3	Club 3 Poney 2	Poney 1 Poney E2 Club 2	Poney Elite Poney E1 Club 1	As Poney 2 Poney E Elite Club Elite Amat 4	As Poney 1 Amat 2 Amat 3	As Poney Elite	Am 1 Pro 4	AM Elite PRO 3 PRO 2	Pro 1	Pro Elite
Distance en mètres	600 à 800	600 à 1000	600 à 1000	800 à 1400	1400 à 1800	2000 à 3000	3000 à 4000	2000 à 3000	3000 à 3400	3200 à 3800	3200 à 4200
Vitesse m/min	380	380	380	400	450	500	500	500	520 en Am Elite et Pro 3 550 en Pro 2	550	550
Nb d'obstacles	6 à 8	8 à 10	8 à 12	10 à 12	12 à 16	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Nb d'efforts maxi	8	14	14	16	22 en poney 18 en club 16 en Amat 4	20 en Amat 3 26 en As poney 1 et Amat 2	30	26	28 en Ama Elite et Pro 3 32 en Pro 2	32	36
Nb de combinaisons maxi	0	0 en c3 2 en p2	2	2	Libre en club/poney 2 en Amat 4	Libre	Libre	libre	libre	libre	libre
Nb d'éléments composant une combinaison	0	0 en c3 2 en p2	2	3	Libre en Club/Poney 2 en Amat 4	Libre	Libre	libre	libre	libre	libre
Hauteur maxi en cm (partie fixe)	50	60	70	80	90	100	105	105	110 à 115	115 à 120	120
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus haut)	50	70	80	90	100	120	130	120	160	180	200
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus bas)	100	100	120	120	150	180	195	180	240	260	300
Largeur maxi en cm du fossé	100	100	100	120	150	250 en As Poney 1 240 en Am3/Ama2	250	240	320	340	360
Contre bas en cm	80	80	90	110	120	130	145	140	160	180	200
Hauteur maxi haie en cm	70	70	80	100	120	130	130	130	135	140	140

Cross Epreuves Courtes	Amat 4	Amat 3	Amat 2	Pro 4
Distance (m)	800 à 1000	800 à 1100	800 à 1100	800 à 1200
Vitesse m/min	450	500	500	500
Nb d'obstacles	8 à 10	8 à 10	10 à 12	10 à 12
Nb d'efforts maxi	13	14	16	16
Nb de combinaisons max -	2	2	2	3
Nb d'éléments composant une combinaison	2	Libre	Libre	libre
Hauteur maxi en cm (partie fixe)	90	100	100	105
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus haut)	100	120	120	120
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus bas)	150	180	180	180
Largeur maxi en cm du fossé	150	240	240	240
Contre bas en cm	120	130	130	140
Hauteur maxi haie en cm	120	130	130	130

En cas de nécessité, le Président du jury, en concertation avec le Chef de piste, peut baisser la vitesse du cross de 10 à 50 m/mn.

Epreuves Club, Poney et Amateur : en cas de nécessité, le Président du jury, en concertation avec le Chef de piste, peut baisser la vitesse du cross de 10 à 50 m/mn avant le début de l'épreuve, un nouveau temps optimum est alors calculé. Les concurrents doivent en être informés.

B - Normes pour le Saut d'obstacles

Division Poney							
Epreuves	Poney 3	Poney 2	Poney 1 et Poney E2	Poney Elite et Poney E1	As Poney 2 et Poney E Elite	As Poney 1	As Poney Elite
Distance (en m)	250	300	350	350	400	500	500
Vitesse m/min	200	270	300	300	300	350	350
Nb d'obstacles	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10	10 à 12	10 à 12	10 à 12
Combinaison	non	non	Non	1 double à 2 foulées	1 ou 2	1 ou 2	2
Hauteur maximale en cm	50	70	80 à 85	90 à 95	100	110	115
Oxers largeur maximale en cm	50	70	90	100	110	120	130
Rivière ou fossé barré largeur maximale en cm	-	-	-	-	-	250 barré	250

DIVISIONS CLUB, AMATEUR ET PRO											
Epreuves	Club 3	Club 2	Club 1	Am 4 Club Elite	Am 3	Am 2	Pro 4 Am1	Am Elite Pro 3	Pro 2	Pro 1	Pro Elite
Distance en m	300	300	350	400	350 à 450	350 à 450	450 à 550	450 à 550	450 à 550	450 à 550	450 à 550
Distance en m Epreuves courtes	-	-	-	350	350	350	350	-	-	-	-
Vitesse m/min	250	270	300	350	350	350	350	350	350	375	375
Nb d'obstacles	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10	10	10	10 à 12	10 à 12	10 à 12	10 à 12	10 à 12
Nb d'obstacles Epreuves courtes	-	-	-	8	8	8	8	-	-	-	-
Combinaisons*	non	-	1 double à 2 foulées	1double ou triple 2 foulées	1 à 2	2	2	2	2	2 dont un triple	2 dont un triple
Combinaisons Epreuves courtes	-	-	-	1 double (2 foulées)	1 double (2 foulées)	1 double ou 1 triple (2 foulées)	1 double ou 1 triple (2 foulées)	-	-	-	-
Hauteur maximum en cm	60	70	80 à 85	90	100	105	110	110 à 115	120	125	130
Oxers largeur maxi en cm	60	80	95	105	110	120	130	130	140	145	145
Rivière ou fossé barré largeur maxi en cm	-	-	-	-	200 barré	200 barré	250 barré	250 barré	250 barré	250 barré	300 barré

*un triple maxi par parcours si autorisé

Pour les épreuves Pro 2, Pro 1 et Pro Elite, lorsque le test de CSO est avant le cross, les cotes des obstacles peuvent être surélevées de 5 cm. Pour toutes les épreuves, si le terrain le permet, 2/3 du parcours peuvent être aux cotes maximales.

VII - DEROULEMENT

Art 7.1 - Généralités

Toutes les prescriptions techniques du présent règlement sont applicables dans l'enceinte du

concours.

Les trois tests de l'épreuve doivent être exécutés par le même couple.

A - Dédoublément des épreuves

Toute épreuve comptant plus de 60 engagements est dédoublée et donne lieu à deux classements. Les épreuves Pro Elite, 1 et 2 ne sont pas dédoublées.

Dans tous les cas, les épreuves de catégories Pro doivent se dérouler sur 2 jours maximum, sauf autorisation de la FFE.

B - Forfait, déclaration de monte et abandon

Les déclarations de forfaits doivent être faites par internet ou envoyées par lettre ou fax à l'organisateur et lui parvenir au plus tard la veille du premier jour du concours avant midi. Tout concurrent non partant pour lequel le forfait n'a pas été déclaré dans les délais prescrits peut se voir infliger un avertissement. Cet avertissement sera enregistré sur www.ffe.com par l'organisateur ou le Président de jury. Ces forfaits ne donnent pas droit à remboursement.

Pour les épreuves Amateur et Pro, tout changement de monte doit être signalé à l'organisateur la veille du 1er jour du concours avant midi. Le non-respect de cette prescription peut entraîner une Mise à pied.

Tout concurrent abandonnant la compétition volontairement et sans prévenir le Président du jury, en ne prenant pas part à un des tests suivants, peut se voir infliger une Mise à pied.

Toute sanction doit figurer dans le rapport du Président du concours.

C - Ordre de passage et horaires

- ♦ Le numéro d'ordre valable pour les trois tests de la compétition est affiché sur le programme Internet après clôture des engagements. L'ordre de départ des concurrents est établi après suppression des couples forfaits. Il doit être strictement respecté dans les trois tests sous peine de pénalité.
- ♦ Il est remis au Président de Jury avant le dressage
- ♦ Le Président du jury peut accorder à titre exceptionnel une modification de l'ordre de passage, sur demande justifiée du concurrent.
- ♦ Lorsqu'un concurrent participe deux fois dans la même épreuve, un écart d'au moins 10 concurrents doit être prévu entre ses deux passages.
- ♦ L'ordre de départ des concurrents et leur horaire de passage au dressage, avec un temps de pause souhaitable tous les 10 concurrents, et éventuellement leur horaire de passage au saut d'obstacles « dans la 1/2 heure », sont établis à la clôture de la déclaration des forfaits, après suppression des poneys / chevaux forfaits.
- ♦ Lorsque la dernière épreuve est le saut d'obstacles, les concurrents partent obligatoirement dans l'ordre inverse du classement provisoire en épreuves Pro Elite, Pro 1 et Championnat. Il est possible d'appliquer cette formule dans les autres épreuves. L'organisateur informe les concurrents par le tableau d'affichage.
- ♦ Passage à la 1/2 heure : quand le nombre des Juges, le nombre et l'espacement des terrains le permettent, il est recommandé de procéder aux tests de dressage et de saut d'obstacles en même temps, avec passage sur le concours de saut d'obstacles une demi-heure après le passage sur le dressage.
- ♦ Si un concurrent possédant une LFC Pro monte plus de 3 chevaux dans la même journée, il devra alors se rapprocher de l'organisateur avant la publication des horaires pour optimiser sa journée, sous peine de sanction.

L'ordre du programme pourra être modifié en fonction de la mise en place des horaires.

Un horaire modifié doit être affiché dès que possible.

Pour les répartitions horaires, les temps de passage de chaque reprise de dressage sont indiqués sur les protocoles disponibles sur www.ffe.com.

D - Inspection des poneys / chevaux

Au cours des épreuves et à tout moment, les poneys / chevaux peuvent être examinés par le Président du jury ou un membre du jury délégué par le Président.

1. Modalités

Les poneys / chevaux sont présentés en main, en filet et examinés par le jury. Une tenue correcte est obligatoire, tenue d'équitation ou tenue de ville. Les poneys / chevaux doivent être examinés au pas et au trot, en ligne droite, rênes longues, sur un sol ferme, régulier et non glissant.

Le vétérinaire officiel effectuera une inspection visuelle.

Si le Président du jury trouve l'état physique du poney / cheval douteux, celui-ci doit être réexaminé par le vétérinaire désigné qui peut procéder aux examens qu'il juge nécessaires. En fonction des conclusions du vétérinaire, le Président du jury prendra la décision d'autoriser ou non le concurrent à continuer l'épreuve. Cette décision est sans appel.

2. Planning

Quand une inspection vétérinaire est prévue et lorsque le dernier test est le saut d'obstacles, l'inspection doit avoir lieu entre le cross et le saut d'obstacles. Une première inspection peut être programmée avant le dressage. Dans ce cas, les poneys / chevaux jugés inaptes seront Non Partants.

a) Dans les épreuves avec une phase de récupération, l'inspection des poneys / chevaux se déroulera à l'arrivée d'une phase de récupération, qui aura lieu à l'issue du cross.

Cette phase de récupération se déroule à la vitesse de 150 m/mn, soit une durée approximative de 10 mn, à allure libre, sur une distance de 1,5 km environ, les 50 derniers mètres étant présentés en main au trot, rênes longues, dans le couloir prévu à cet effet, à proximité de l'arrivée du cross.

Le Président de jury ou son représentant, et le vétérinaire officiel doivent juger visuellement du bon état physique des poneys / chevaux.

b) Dans les autres épreuves, cette inspection se déroulera soit sur une inspection en main, soit en fin de phase de récupération.

- ♦ 1^{er} cas : si le Président du jury après avis du vétérinaire officiel, juge que l'état physique du poney / cheval est satisfaisant, il pourra poursuivre son épreuve.
- ♦ 2^{ème} cas : si le Président de jury après avis du vétérinaire officiel, juge que l'état physique du poney / cheval est insuffisant, il sera aussitôt éliminé.

c) Modalité pratique de la phase de récupération

La ligne d'arrivée du cross et celle de la ligne du départ de la phase de récupération sont confondues, le chronomètre pour la phase de récupération est déclenché à ce moment.

Les heures de départ et d'arrivée du concurrent dans cette phase devront être enregistrées.

En cas d'incidents techniques, tels qu'un poney / cheval défermé, un harnachement défectueux, il est prévu une zone d'assistance, avec présence d'un maréchal-ferrant, située entre 200 et 400 m du départ de la phase.

Un commissaire désigné par le Président du jury autorisera et décomptera le temps nécessaire à la réparation de l'incident.

En cas de dépassement de temps, les pénalités seront de 1 point/seconde dépassée. Le temps limite sera égal au temps optimum + 1/5e.

Art 7.2 - Déroulement de chaque test

L'enchaînement des tests est le suivant :

- ♦ soit dressage – cross – saut d'obstacles,
- ♦ soit dressage – saut d'obstacles – cross.

A - Dressage

Le concurrent se présente aux membres du jury sans s'arrêter en annonçant seulement son numéro de dossard.

Pour le test de dressage, le concurrent dispose au maximum de 45 secondes pour entrer en piste, après le signal de départ. A défaut, il sera pénalisé comme une erreur de parcours.

Salut : lors du salut, les concurrents doivent tenir les rênes dans une seule main et saluer de l'autre. Le manquement à cette procédure entraîne une pénalité d'erreur.

Quand un concurrent commet une erreur de parcours, le Président du jury l'en avertit en sonnant. Il lui indique, si besoin est, le point où il doit reprendre la reprise et le mouvement suivant à exécuter, puis il le laisse continuer. Si l'erreur de parcours ne compromet pas la suite de la reprise, le Président du jury peut ne pas signaler l'erreur, la pénalité sera cependant appliquée.

La reprise ne peut pas être dictée.

Aussitôt après la publication des résultats du dressage, les concurrents sont autorisés à retirer leurs protocoles au secrétariat.

Formation en Club, Poney et Amateur:

- Quand il y a plus d'un Juge – As Poney et épreuves Amateur - l'entraîneur du concurrent présentant sa reprise peut prendre place dans la cabine de jury aux côtés du Juge assesseur. Il n'est pas autorisé à intervenir ni à commenter d'aucune façon.
Cette disposition n'est pas obligatoire, elle peut être proposée par l'organisateur avec l'accord du jury concerné. Elle doit alors être annoncée sur le tableau d'affichage.
- Quand il n'y a qu'un juge – Club 3, 2 et 1, Poney 3, 2, 1 et Elite, ce dernier peut annoncer les notes et le commentaire au micro au fur et à mesure de la reprise.

B - Cross

1. But et description générale

Ce test a pour but de faire ressortir chez le poney / cheval d'extérieur, bien entraîné et amené au maximum de sa condition, ses qualités de vitesse, d'endurance et d'aptitude au saut.

Elle démontre également chez le concurrent sa connaissance des allures et l'utilisation adaptée du terrain.

2. Acclimatation gué :

Les organisateurs peuvent proposer aux concurrents d'acclimater leurs chevaux au gué.

L'organisateur indique cette possibilité dans l'avant programme du concours et détermine une plage horaire d'ouverture précise du gué avant une épreuve.

Sous la surveillance d'un commissaire à l'obstacle les concurrents équipés d'un casque en tenue de cross peuvent évoluer au pas dans le gué.

Par soucis de sécurité un sens de passage peut être imposé aux cavaliers.

Les sauts dans l'eau sont interdits.

Le couple devra être le même que celui engagé sur l'épreuve. Ce service est gratuit.

3. Routier et période d'arrêt

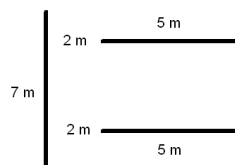
Un routier pourra se dérouler avant le test du cross, sur une distance de 3 000 à 4 000 mètres et à une vitesse de 220 m/mn, pour les épreuves Amateur et Pro, à une vitesse de 200 m/mn pour les catégories Club E et Poney D, à une vitesse de 180 m/mn pour la catégorie Poney C et à une vitesse de 150 m/mn pour la catégorie Poney B.

Il sera jalonné par des panneaux à intervalles de 1 000 m. Après ce routier, il y aura un arrêt obligatoire de 10 minutes prévu pour le contrôle du harnachement et de la bonne forme du poney / cheval. Un routier de récupération peut être prévu à la fin du cross avec ou sans contrôle vétérinaire.

4. Règles particulières pour l'épreuve de fond

a) Départ

Au départ du routier et du cross, les concurrents doivent être sous le contrôle d'un Juge au départ. Il n'est pas nécessaire que le poney / cheval soit absolument immobile, mais le concurrent ne doit en aucun cas profiter d'un départ lancé. Chaque concurrent devrait être dûment prévenu de l'imminence de son départ, mais c'est à lui de s'assurer qu'il est prêt à partir au bon moment. Afin de simplifier la tâche du Juge au départ, une enceinte, c'est-à-dire une boîte de départ, sera construite au départ du cross.



Boîte de départ

Chaque concurrent doit prendre le départ depuis l'intérieur de l'enceinte dans laquelle il peut se promener au pas comme il l'entend. Un assistant est autorisé.

Dès que le départ lui est donné, le concurrent est considéré comme ayant pris le départ et il ne peut plus recevoir d'aide. Le départ est enregistré après l'invitation : « quand vous voulez », lorsque le poney / cheval franchit la ligne.

Chronométrage de départ

Le temps de départ et le temps d'arrivée de chaque concurrent doivent être notés et enregistrés par des personnes utilisant des chronomètres synchronisés électriques ou manuels.

Prévoir deux chronomètres par concurrent.

Si un concurrent prend le départ avant d'en avoir reçu l'ordre ou lancé au galop, son temps est enregistré à partir du moment où il franchit la ligne de départ mais une pénalité lui est comptée.

b) Retard au départ

Si un concurrent n'est pas prêt à prendre le départ du routier et/ou du cross à l'heure exacte, le Juge au départ peut l'autoriser à prendre le départ dès qu'il est prêt à la condition suivante : son heure de départ sera enregistrée comme s'il avait pris le départ à l'heure initialement fixée.

Le Président du jury peut modifier l'horaire initial de départ d'un concurrent sans pénalités pour celui-ci, s'il estime ce décalage justifié.

c) Temps

Temps optimum

Le temps optimum est le temps mis pour parcourir la distance choisie à la vitesse choisie. Aucune bonification n'est accordée à un concurrent qui terminerait ces phases dans un temps inférieur au temps optimum. Si un concurrent dépasse ce temps, il lui sera compté des points de pénalité jusqu'au temps limite.

Temps limite

Pour le Routier, le temps est de 1/5^{ème} supérieur au temps optimum.

Pour le Cross, le temps limite est équivalent au double du temps optimum.

Chronométrage

Un chronomètre électrique est obligatoire en épreuves Pro 1 et Pro Elite. Il doit être doublé manuellement.

Le temps du parcours est enregistré dès l'instant où le poney / cheval monté franchit la ligne de départ, jusqu'au moment où le poney / cheval monté franchit la ligne d'arrivée. Le temps est enregistré en secondes arrondies, c'est-à-dire en négligeant les dixièmes de secondes et en arrondissant à la seconde supérieure, par exemple : 30,25 secondes sont enregistrées comme 31 secondes.

d) Erreurs de parcours

Tous les passages obligatoires et tous les obstacles, y compris les éléments et/ou les options, doivent être franchis ou sautés dans l'ordre correct sous peine de pénalités. Tous les fanions

rouges ou blancs doivent être respectés quel que soit l'endroit où ils se trouvent, sous peine d'élimination à la discrétion du Jury de terrain.

Il est interdit de reprendre un obstacle déjà sauté, sous peine d'élimination, à l'exception des cas prévus pour les obstacles composés de plusieurs éléments.

Franchir un obstacle fanionné ou non d'une série inférieure est pénalisé d'une monte dangereuse.

Franchir un obstacle fanionné ou non d'une série supérieure entraîne l'élimination.

e) L'allure et le fait de mettre pied à terre

Routier

Entre le départ et l'arrivée du routier, les concurrents peuvent choisir librement leur allure.

Ils peuvent mettre pied à terre et marcher à pied à côté de leur poney / cheval en tout temps, y compris lorsqu'ils négocient des passages obligatoires. Ils doivent cependant franchir à poney / cheval les fanions de départ et d'arrivée sous peine d'élimination.

Cross

Entre le départ et l'arrivée du cross, les concurrents peuvent choisir librement leur allure.

Ils doivent franchir à poney / cheval tous les fanions limites rouges et blancs sous peine d'élimination. Le fait de mettre pied à terre est considéré comme une chute.

Allure spécifique : A partir de l'avant dernier obstacle et jusqu'à la ligne d'arrivée, modifier son allure en repassant au trot, ou son tracé dans le but de ne pas encourir de pénalité de temps est pénalisable.

f) Dépassement

Tout concurrent sur le point d'être dépassé par un concurrent suivant doit rapidement céder le passage. Lorsqu'il est près d'un obstacle et sur le point d'être dépassé, il doit suivre les directives des Officiels. Le temps pendant lequel le concurrent est retenu par les Officiels sera enregistré et déduit du temps total mis par le concurrent pour effectuer le parcours.

Tout concurrent dépassant un autre concurrent ne doit le faire qu'à un endroit sûr et adéquat. Il ne peut franchir un obstacle où se trouve déjà un concurrent qu'en prenant soin de ne pas le gêner ni de le mettre en danger.

g) Concurrent en difficulté

Si, en essayant de franchir un obstacle, un poney / cheval se trouve en difficulté de façon à se blesser ou ne pouvoir continuer sans aide extérieure, le concurrent doit descendre du poney / cheval et est éliminé.

L'Officiel décidera si des parties de l'obstacle doivent être démontées ou si la situation nécessite une aide extérieure.

h) Arrêt d'un concurrent

Si l'une des parties d'un obstacle est obstruée par un concurrent en difficulté, si un obstacle a été démonté, démoli et n'est pas encore reconstruit ou dans toute autre circonstance similaire, les concurrents suivants doivent être arrêtés.

Dans un tel cas, un Officiel se placera sur la route du concurrent suivant. Il agitera un fanion rouge pour lui indiquer qu'il doit s'arrêter. L'Officiel n'arrêtera les concurrents que sur l'ordre du Président du Jury ou en cas d'urgence à son propre obstacle.

Le temps durant lequel le concurrent a été arrêté, dès le moment où il a franchi le point d'arrêt jusqu'à ce qu'il ait franchi à nouveau ce même point après avoir reçu l'ordre de poursuivre l'épreuve, sera enregistré et déduit du temps total mis par le concurrent pour effectuer le parcours.

Le temps sera enregistré dès le moment où le concurrent a franchi au galop le point d'arrêt, et non après son arrêt, ni après un départ du point d'arrêt.

i) Parcours

1 - Fanions

- ◆ Double fanionnage : obstacle avec option ou alternative.

Des options ou des obstacles alternatifs peuvent être signalés par des fanions séparés et doivent être identifiés par le même numéro/lettre indiquant le tracé direct. Dans ce cas, les deux paires de fanions doivent être marquées par une ligne noire.

- ◆ Fanions de direction et signaux

De la même couleur que les numéros des obstacles de l'épreuve, placés de 1,50 m à 2 m du sol, ils indiquent uniquement la direction à suivre. Ils servent à aider le concurrent à trouver son chemin. Passer à leur proximité n'est pas obligatoire.

Afin de faciliter les reconnaissances des parcours, nous vous conseillons d'utiliser les couleurs suivantes pour les fonds de numéros :

BLANC		Pro Elite	Amateur 4	Club Elite	As Poney 2 / Poney E Elite
JAUNE		Pro 1		Club 1	Poney Elite / Poney E1
ROUGE		Pro 3	Amateur Elite	Club 2	Poney 1 / Poney E2
VERT		Pro 4	Amateur 1		As Poney Elite
BLEU			Amateur 3		As Poney 1
ORANGE		Pro 2			Poney 2
NOIR				Club 3	Poney 3
BLEU CIEL			Amateur 2		

2 - Numéros et lettres

Lorsqu'un obstacle peut être franchi en un seul effort, mais qu'il comporte des options indiquant deux efforts ou plus, chacune des options doit être désignée par une lettre en tant qu'élément.

Chaque passage obligatoire du routier sera numéroté et indiqué comme étant un programme du routier.

Chaque obstacle du cross sera numéroté. Quand un parcours est utilisé pour plusieurs niveaux d'épreuve, la numérotation non linéaire peut être utilisée. Elle est alors précisée sur le plan du parcours.

Sur le cross, les obstacles comportant des éléments ou des options seront indiqués d'une lettre (A, B, C, etc.). Un PO n'est pas un obstacle, chaque PO du Cross sera numéroté hors série de numérotage des obstacles, et indiqué sur le plan du parcours comme faisant partie du parcours de cross.

- ◆ Poteaux indicateurs de départs et d'arrivée

En plus des fanions-limites rouges et blancs, la ligne de départ et la ligne d'arrivée de chaque phase seront également indiquées par des poteaux indicateurs distincts. De même, l'arrivée du cross sera également indiquée comme étant le départ de la phase de récupération quand il en est prévu une.

3 - Jalons

- ◆ Kilométriques

Le parcours du routier sera jalonné par des panneaux à des intervalles de 1 000 mètres. Les panneaux indiquent la distance couverte depuis le départ et sont identifiés par la lettre « R ».

- ◆ Minutes

Le jalonnement du parcours de cross est obligatoire.

4 - Distances et vitesses

Les distances et les vitesses exigées sont fixées selon le degré de difficulté que les organisateurs veulent donner à l'épreuve entière. Dans les limites prescrites dans les normes techniques, les Chefs de piste peuvent choisir les distances les plus appropriées au terrain ainsi qu'à la qualité et au niveau de préparation des concurrents.

j) Lignes de départ et d'arrivée

Les lignes de départ et d'arrivée sont fanionnées.

Le premier obstacle devra se situer au moins à 40 m de la ligne de départ. Le dernier obstacle du cross ne sera pas situé à moins de 30 m ni à plus de 75 m de la ligne d'arrivée.

k) Plan du parcours

Chaque concurrent peut recevoir à l'avance un plan indiquant le tracé des parcours.

Le plan définitif est celui présent sur le tableau d'affichage au moment du premier départ sur le cross. Lui seul fait foi en cas de réclamation. Le parcours ne peut être modifié à partir du moment où le départ pour le cross a été donné au premier concurrent.

Le Président du Jury, en concertation avec le Chef de piste, peut suspendre l'épreuve pour une remise en état du terrain et/ou d'un obstacle. Exceptionnellement, il est possible d'envisager de supprimer l'obstacle ou de le remplacer. Les pénalités reçues à cet obstacle seront alors supprimées, sauf les cas d'élimination. Si le tracé est revu de telle manière que le temps doive être modifié, les pénalités de temps seront réajustées.

En cas de force majeure, le Président du Jury, après concertation du Chef de Piste, peut décider de l'annulation de l'épreuve. Les concurrents ne pourront alors prétendre à aucun dédommagement.

Si le classement est calculé sur deux tests uniquement, les gains et les cadeaux peuvent être distribués mais ce classement ne générera aucun point sur le classement permanent et ne comptera pas dans les résultats qualificatifs.

l) Reconnaissance officielle du parcours

En épreuves Amateur et Pro, les reconnaissances officielles du chef de piste ou de son assistant sont obligatoires.

Elle doit s'effectuer à l'heure indiquée au programme ou précisée aux concurrents.

Les fanions de limites rouges et blancs, les numéros d'obstacles, les fanions de direction et signaux doivent être en place avant cette reconnaissance. Au cas où, pour une raison majeure, ils ne pourraient l'être, l'Officiel chargé de la reconnaissance doit en indiquer l'emplacement exact aux concurrents.

C - Saut d'obstacles

Lorsque le saut d'obstacles est la dernière épreuve, l'ordre de départ peut être l'ordre inverse du classement provisoire établi après le dressage et le cross et le concurrent ayant le plus de pénalités part le premier.

Le saut d'obstacles ne pourra débuter qu'une heure, au minimum, après la fin de l'épreuve de fond. Les règles sont celles du Règlement de saut d'obstacles.

Art 7.3 - Indépendance des phases

Les routiers et le cross sont des phases du fond totalement indépendantes les unes des autres en ce qui concerne le chronométrage :

- ♦ Un gain de temps dans l'une ne peut entraîner un gain de temps dans une autre.
- ♦ La ligne d'arrivée du cross et celle de la ligne du départ de la phase de récupération sont confondues, le chronomètre, pour la phase de récupération, est donc déclenché à ce moment.

VIII - PENALITES

Art 8.1 - Définition des fautes

En cross, les fautes aux obstacles sont le refus, le dérobé et la volte. Ces fautes sont pénalisées à moins qu'elles ne soient pas nettement associées avec le franchissement ou la tentative de franchissement d'un obstacle ou élément numéroté.

A - Refus

Aux obstacles ou éléments en hauteur, de plus de 30 cm, un poney / cheval est considéré avoir refusé s'il s'arrête devant l'obstacle à franchir. Le saut de pied ferme sur un obstacle de plus de 30 cm est pénalisé d'une monte dangereuse.

Sur tous les autres obstacles, de 30 cm ou moins, un arrêt suivi immédiatement d'un saut de pied ferme n'est pas pénalisé. Si l'arrêt se maintient ou se prolonge de quelque façon que ce soit, il s'agit d'un refus.

Le poney / cheval peut faire un pas de côté, mais s'il recule, ne serait-ce que d'un pied, c'est un refus. Après un refus, si le concurrent redouble ou renouvelle ses efforts sans succès ou si le poney / cheval est présenté à l'obstacle après avoir reculé et si le poney / cheval s'arrête et recule à nouveau, il s'agit d'un deuxième refus et ainsi de suite.

B - Dérobé

Un poney / cheval est considéré comme ayant dérobé sur le cross quand, présenté devant un élément ou un obstacle, il évite de franchir l'élément ou l'obstacle de telle sorte que la tête, la nuque, les pointes des deux épaules du cheval ne passent pas entre les fanions de l'obstacle.

Si un fanion est délogé, l'arrière-main du cheval doit sauter la hauteur de la partie solide de l'obstacle pour ne pas être pénalisé d'un dérobé.

Un concurrent peut, en tout temps, décider de modifier son tracé sans pénalité, même à la suite d'une erreur à un obstacle ou à un élément précédent.

Règle des 15 points pour les épreuves Pro:

Passage incorrect entre les fanions :

Cette règle s'applique si, le cheval, dans son avant main comme dans son arrière main (sans considérer les membres) s'est élevé de la hauteur de l'obstacle, donc a tenté de sauter, la tête et l'encolure étant bien entre les fanions, mais que une pointe au moins d'une épaule n'est pas passée strictement dans les fanions comme placés initialement.

C - Volte

Un poney / cheval sera pénalisé pour une volte quand, présenté à un obstacle, il recoupe la trace qu'il a faite avant de franchir l'obstacle ou un élément d'un obstacle multiple.

Après avoir été pénalisé pour un refus, un dérobé ou une volte, un concurrent peut recouper sa trace initiale en effectuant une ou plusieurs voltes sans pénalité jusqu'à ce qu'il présente son poney / cheval de nouveau à l'obstacle.

Aux obstacles numérotés séparément, le concurrent peut faire des voltes entre et autour des obstacles sans pénalité pourvu qu'il n'ait pas présenté son poney / cheval à l'obstacle suivant. Une volte sera toujours pénalisée lorsqu'elle est faite entre les éléments d'un obstacle multiple.

D - Chutes

Un concurrent est considéré comme ayant fait une chute, quand il y a séparation de corps d'avec son poney / cheval.

Un poney / cheval est considéré comme ayant fait une chute lorsque son épaule et sa hanche ont touché le sol et/ou l'obstacle ou qu'il se trouve coincé dans un obstacle de façon à se blesser ou à ne pas pouvoir continuer sans aide extérieure.

La chute est éliminatoire quel que soit l'endroit du parcours où elle survient.

Tout cavalier éliminé pour chute devra se présenter au service de secours du concours afin d'être examiné.

1 - Après une chute, tout cavalier devra avoir été examiné par le service de secours.

Après une chute, tout poney / cheval doit être examiné par le vétérinaire ou par le Président du jury.

2 - En épreuves Club, Poney et Amateur, un poney / cheval éliminé pour chute à l'obstacle sur le cross, niveau 2, 3 ou 4, sera identifié comme tel aux résultats. Avant toute nouvelle participation sur un niveau identique ou supérieur en concours national ou toute sélection internationale, ce poney /cheval devra obligatoirement participer et terminer la fois suivante, une épreuve d'un niveau inférieur à celui sur lequel la chute est advenue, sous peine de disqualification.

Lorsqu'il n'y a pas d'épreuve d'un niveau inférieur dans une même division, cette mesure ne s'applique pas.

3 - L'organisateur doit obligatoirement enregistrer chaque chute avec la saisie des résultats, en signalant le degré de gravité selon le barème suivant soit pour le cavalier, soit pour le poney / cheval soit les deux:

Chute niveau 1 : chute n'étant pas due à un obstacle, sans gravité.

Chute niveau 2 : chute due à un obstacle, pas de lésion, ni pour le cavalier, ni pour le poney / cheval

Chute niveau 3 : chute ayant entraîné l'évacuation et nécessite une consultation

Chute niveau 4 : chute ayant entraîné une hospitalisation pour le cavalier ou pour le poney / cheval ou état grave

Le non respect de l'enregistrement de l'identification des éliminations pour chute de l'équidé ou des rapports de chute aura pour conséquence le non traitement des résultats par les services informatiques.

Chute au terrain d'entraînement ou sur le routier : tout cavalier ayant chuté sur le terrain d'échauffement ou au cours du routier devra être examiné par le service de secours avant de reprendre l'échauffement ou la compétition. Tout poney / cheval, ayant chuté sur le terrain d'échauffement devra être examiné au moins par un membre du jury avant de reprendre l'échauffement ou la compétition.

E - Obstacles composés de plusieurs éléments

En cross, en cas de faute sur un des éléments d'une combinaison d'obstacles, le concurrent peut :

- ◆ soit retenter directement de sauter l'élément où la faute a été commise,
- ◆ soit re-sauter tout ou partie des éléments déjà franchis de la combinaison.

S'il refuse, dérobe ou effectue des voltes sur un élément, quel qu'il soit, il est autorisé à reprendre tout élément déjà franchi, bien qu'il risque d'être pénalisé pour n'importe quelle faute, même s'il a franchi avec succès un de ces éléments.

Si après un refus, un dérobé ou une volte, il désire passer à contresens à travers les fanions, afin de reprendre un élément, il peut le faire sans pénalité (contre bas/ contre haut)

Pour tout obstacle dont la distance entre 2 éléments est de 5 mètres ou moins : quand un cheval a passé le premier élément sans pénalité, il sera considéré comme ayant été présenté au second élément.

Il en est de même si ce saut est entre le 2^{ème} et le 3^{ème} élément.

Si un cavalier change d'avis en sautant le premier élément et ensuite prend l'option longue, il sera pénalisé d'un refus.

F - Aide de complaisance interdite

Est considérée comme aide de complaisance interdite toute intervention d'un tiers, sollicitée ou non, faite dans le but de faciliter la tâche du concurrent ou d'aider le poney / cheval.

En cross, toute aide de complaisance est susceptible d'entraîner une pénalité de 10 points.

Il est notamment interdit :

- ◆ de rejoindre intentionnellement ou d'attendre un autre concurrent et de continuer le parcours avec lui,
- ◆ de se faire suivre, précéder ou accompagner sur quelques sections du parcours, par tout véhicule, cycle, motorisé ou non, piéton ou concurrent non en compétition,
- ◆ de poster à certains endroits des amis pour qu'ils lui indiquent la direction ou lui donnent des renseignements au passage,
- ◆ de poster quelqu'un à un obstacle pour qu'il stimule le poney / cheval de quelque façon que ce soit,
- ◆ de modifier les obstacles ou une partie du parcours, y compris par exemple, les fanions, flèches, indicateurs, jalons, cordes, arbres, branches, fil ou barrières, qu'ils soient fixes ou démontables,
- ◆ l'emploi d'appareils électroniques récepteurs par les concurrents et les membres ou Officiels d'une équipe, est formellement interdit,
- ◆ les téléphones mobiles ne peuvent être portés ou utilisés par les concurrents à poney / cheval pendant le parcours.

Dans le cas d'une aide de complaisance par un Officiel, celui-ci est passible d'une sanction.

Exceptions

En cross, un concurrent peut être aidé à rajuster son harnachement, à ramasser une partie de son harnachement ou de son équipement. Dans ce cas, le concurrent est autorisé à mettre pied à terre sans encourir d'élimination, être aidé à se remettre à poney / cheval, le chronomètre n'est pas arrêté. Protection individuelle céphalique ou lunettes peuvent être remises à un concurrent sans qu'il descende de poney / cheval.

Art 8.2 - Pénalités

A - Dressage

1 – Epreuves Pro

Les points de pénalité sont déduits sur le protocole de chaque juge du total des points obtenus par le concurrent.

Toute erreur de parcours, indiquée ou non par le son de cloche, doit être pénalisée :

- ◆ la première fois2 points
- ◆ la deuxième fois4 points
- ◆ la troisième fois Elimination

Ne pas saluer lors des arrêts d'entrée et de fin est une erreur de parcours

Cependant, le concurrent est autorisé à continuer son travail et des notes lui sont attribuées régulièrement jusqu'à la fin.

- ◆ Sortie de la carrière (4 pieds dehors) Elimination
- ◆ Entrée avant la cloche2 points
- ◆ Entrer avec la cravache autour et dans le rectangle.....2 points
- ◆ Conserver la cravache après la 3^{ème} figure.....Elimination
- ◆ Défaut de harnachement (entrée avec des protections...) autour et dans le rectangle.....2 points
- ◆ Défaut de tenue (absence de gants...).....2 points
- ◆ Boiterie caractérisée Elimination
- ◆ Rupture du mouvement vers l'avant pendant plus de 20 secondes Elimination
- ◆ Chute du cheval et/ou du concurrent.....Elimination
- ◆ Aide de complaisance.....Elimination
- ◆ Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury.....10 points
- ◆ Moins de 45% à la moyenne du test de DressageRetrait réglementaire

2 - Epreuves Club, Poney et Amateur

Les points de pénalité sont déduits sur le protocole de chaque juge du total des points obtenus par le concurrent.

Toute erreur de parcours, indiquée ou non par le son de cloche, doit être pénalisée :

- ◆ la première fois2 points
- ◆ la deuxième fois4 points
- ◆ la troisième fois Elimination
- ◆ Ne pas saluer lors des arrêts d'entrée et de fin.....erreur de parcours
- ◆ Sortie du concurrent, si l'entrée de la piste en A est ouverte ou si la lice est
discontinue erreur de parcours

Cependant, le concurrent est autorisé à continuer son travail et des notes lui sont attribuées régulièrement jusqu'à la fin.

- ◆ Sortie de la carrière en franchissant les lices Elimination
- ◆ Entrée avant la cloche2 points
- ◆ Entrer avec la cravache autour et dans le rectangle.....2 points
- ◆ Conserver la cravache après la 3^{ème} figure.....Elimination
- ◆ Défaut de harnachement (entrée avec protections,...) autour et dans le rectangle.....2 points
- ◆ Défaut(s) de tenue2 points
- ◆ Boiterie caractérisée Elimination
- ◆ Rupture du mouvement vers l'avant pendant plus de 20 secondes Elimination
- ◆ Moins de 45% à la moyenne du test de DressageRetrait réglementaire

- ◆ Aide de complaisance.....10 points
- ◆ Chute du cheval et/ou du concurrent.....Elimination
- ◆ Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury.....10 points

B - Cross

- ◆ Routier 1 point par seconde dépassée,
.....10 points maxi pour 10 secondes et plus
- ◆ Pénalisation en points pour le temps dépassé 0,4 par seconde
- ◆ Double du temps accordé..... Elimination
- ◆ La destruction d'un obstacle équipé d'une technologie déformable n'engendre aucune pénalité

Pénalités aux obstacles en points :

1 – Epreuves Pro

- ◆ 1^{ère} désobéissance sur un obstacle.....20 points
- ◆ 2^{ème} désobéissance au même obstacle.....40 points
- ◆ 3 désobéissances sur l'ensemble du parcours..... Elimination
- ◆ Erreur de parcours non rectifiée..... Elimination
- ◆ Chute du cavalier ou du poney / cheval en tout point du parcours Elimination
- ◆ Oublier un passage obligatoire ou le prendre à l'envers Elimination
- ◆ Saut d'un obstacle à l'envers Elimination
- ◆ Saut d'un obstacle déjà sauté Elimination
- ◆ Aide de complaisance Elimination
- ◆ Prendre délibérément le départ avant d'en avoir reçu l'ordre ou lancé au galop Elimination
- ◆ Monte dangereuse.....25 points
- ◆ Cas grave de monte dangereuse avec rapport de l'Officiel confirmé par le jury Elimination
- ◆ Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury.....10 points
- ◆ Temps inférieur de plus de 15 secondes au temps accordé.....1 point par seconde d'avance
- ◆ Modifier son tracé dans le but de ne pas encourir de pénalité à partir de l'avant dernier obstacle et jusqu'à la ligne d'arrivée 10 points

CF Art 7.2 B3e

- ◆ Allure spécifique non respectée 10 points
- ◆ Passage incorrect entre les fanions.....15 points

2 - Epreuves Club, Poney et Amateur

- ◆ 1^{ère} désobéissance sur un obstacle.....20 points
- ◆ 2^{ème} désobéissance au même obstacle.....40 points
- ◆ 3 désobéissances sur l'ensemble du parcours..... Elimination
- ◆ Erreur de parcours non rectifiée..... Elimination
- ◆ Chute du cavalier ou du poney / cheval en tout point du parcours Elimination
- ◆ Oublier un passage obligatoire ou le prendre à l'envers 10 points
- ◆ Deuxième tentative sur l'option rapide d'un obstacle avec alternative..... Elimination
- ◆ Saut d'un obstacle à l'envers Elimination
- ◆ Saut d'un obstacle déjà sauté Elimination
- ◆ Aide de complaisance 10 points
- ◆ Prendre délibérément le départ avant d'en avoir reçu l'ordre ou lancé au galop 10 points
- ◆ Monte dangereuse.....10 points
- ◆ Cas grave de monte dangereuse avec rapport de l'Officiel confirmé par le jury Elimination
- ◆ Temps inférieur de plus de 15 secondes au temps accordé 1 point par seconde d'avance
- ◆ Arrivée dans le temps accordé après une ou plusieurs désobéissances..... 10 points
- ◆ Modifier son tracé dans le but de ne pas encourir de pénalité à partir de l'avant dernier obstacle et jusqu'à la ligne d'arrivée 10 points

CF Art 7.2 B3e

- ◆ Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury.....10 points
- ◆ Allure spécifique non respectée 10 points

C - Saut d'obstacles

- ◆ Double du temps accordé..... Elimination

Fautes aux obstacles

1 – Epreuves Pro

- ◆ Pénalisation pour temps optimum dépassé 0,4 point/seconde commencée
- ◆ 1^{ère} désobéissance4 points
- ◆ 2^{ème} désobéissance Elimination
- ◆ Obstacle renversé.....4 points
- ◆ Correction de temps pour obstacle détruit non franchi+ 6 secondes
- ◆ Chute du poney / cheval Elimination
- ◆ Chute du cavalier ou du poney / cheval Elimination
- ◆ Aide de complaisance..... Elimination
(sauf autorisation du jury pour aider le cheval à rentrer dans la carrière)
- ◆ Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury.....10 points
- ◆ Plus de 16 points aux obstacles sauf si CSO en dernier test.....Retrait réglementaire

2 - Epreuves Club, Poney et Amateur

- ◆ Pénalisation pour temps optimum dépassé 0,4 point/seconde commencée
- ◆ 1^{ère} désobéissance4 points
- ◆ 2^{ème} désobéissance4 points
- ◆ 3^{ème} désobéissance Elimination
- ◆ Obstacle renversé.....4 points
- ◆ Plus de 16 points aux obstacles sauf si CSO en dernier test.....Retrait réglementaire
- ◆ Correction de temps pour obstacle détruit non franchi+ 6 secondes
- ◆ Chute du poney / cheval Elimination
- ◆ Chute du cavalier ou du poney / cheval Elimination
- ◆ Aide de complaisance.....10 points
(sauf autorisation du jury pour aider le cheval à rentrer dans la carrière)
- ◆ Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury.....10 points

Art 8.3 - Autres cas d'élimination sur le cross

- ◆ Franchir ou tenter de franchir un obstacle sans protection individuelle céphalique ou avec une jugulaire détachée.
- ◆ Faire délibérément obstruction à un concurrent en train de dépasser ou ne pas suivre les instructions des Officiels alors que le concurrent est sur le point d'être dépassé.
- ◆ Mettre en danger un autre concurrent en essayant de le dépasser.
- ◆ Ne pas s'arrêter lorsqu'un Officiel le demande.
- ◆ Boiterie ou épuisement à la deuxième inspection des poneys / chevaux.
- ◆ Reprendre un obstacle déjà franchi, à l'exception des cas de combinaisons d'obstacles.

Pour tous cas d'élimination sur le cross, le concurrent rentre immédiatement au pas ou à pied.

Pour toutes les divisions : un couple ayant été éliminé et/ou ayant abandonné et/ou ayant été sanctionné de retrait réglementaire deux fois consécutivement dans un niveau devra obligatoirement finir dans le niveau du dessous un cross sans pénalité aux obstacles avant de pouvoir concourir à nouveau dans le niveau où la deuxième élimination/ abandon est survenue. Dans le cas contraire, il sera disqualifié.

Un couple ayant été sanctionné par deux montes dangereuses dans les 12 mois dans un niveau devra obligatoirement finir dans le niveau inférieur un cross sans pénalité aux obstacles avant de pouvoir concourir à nouveau dans le niveau où la deuxième monte dangereuse est survenue. Dans le cas contraire, il sera disqualifié.

Lorsqu'il n'y a pas d'épreuve d'un niveau inférieur dans une même division, ces mesures ne s'appliquent pas.

IX - CLASSEMENT

Art 9.1 - Calcul des résultats

A – Dressage

a) Epreuves Pro, Amateur Elite, Amateur 1, As Poney Elite et As Poney 1

On calcule le pourcentage du concurrent en divisant le total des notes positives de chaque Juge, moins les erreurs de parcours, par le maximum possible de notes et en multipliant par 100. Ce résultat est arrondi à deux décimales. La valeur obtenue est considérée comme note individuelle pour chaque Juge. Le pourcentage moyen pour chaque concurrent est obtenu en additionnant le pourcentage de chaque Juge et en le divisant par le nombre de Juges, en arrondissant le résultat à deux décimales.

Pour convertir ce pourcentage moyen en points de pénalité, ce total est soustrait de 100 en arrondissant à une décimale. Le total final est le résultat en points de pénalité de la reprise.

Arrondir le résultat à 2 décimales signifie que tout score de x.x5 et au-dessus est arrondi au chiffre supérieur, tous les scores inférieurs à x.x5 est arrondi au chiffre inférieur.

Exemple 1:

Total maximum des points par juge : 290

Juge 1 : 190 points

Juge 2 : 196 points

$$(190/290)*100=65,52\%$$

$$(196/290)*100=67,59\%$$

$$\text{Pourcentage Moyen : } (65,52 + 67,59)/2 = 66.56\%$$

$$100 - 66.56 = 33.44 \text{ donc } 33.4 \text{ points de pénalité}$$

Exemple 2 :

Total maximum des points par juge : 200

Juge 1 : 124 points

Juge 2 : 135 points

$$(124/200)*100=62\%$$

$$(135/200)*100=67,5\%$$

$$\text{Pourcentage Moyen : } (62 + 67,5)/2 = 64,75\%$$

$$100-64,75= 35.25 \text{ donc } 35.3 \text{ points de pénalité}$$

Exemple de calcul des points dans un tableau informatique

	Total maximum des notes	Note Juge 1	Note Juge 2	Pourcentage Juge 1	Pourcentage Juge 2	Pourcentage moyen	Points de pénalité
	NMax	J1	J2	M1 =(J1/Nmax)*100	M2=(J2/Nmax)*100	Moy = (M1+M2)/2	Pts = 100 - Moy
Exemple 1	290	190	196	65,52	67,59	66.56	33.4
Exemple 2	200	124	135	62	67.5	64.75	35.3

b) Epreuves Amateur 2, 3 et 4, Club, Poney et As Poney 2

On calcule le pourcentage du concurrent en divisant le total des notes positives de chaque Juge, moins les erreurs de parcours, par le maximum possible de notes et en multipliant par 100. Ce résultat est arrondi à deux décimales. La valeur obtenue est considérée comme note individuelle pour chaque Juge.

Le pourcentage moyen pour chaque concurrent est obtenu en additionnant le pourcentage de chaque Juge et en le divisant par le nombre de Juges, en arrondissant le résultat à deux décimales.

Pour convertir ce pourcentage moyen en points de pénalité, ce total est soustrait de 100 et multiplié par 1,5 en arrondissant à une décimale. Le total final est le résultat en points de pénalité de la reprise.

Exemple 1:

Total maximum des points par juge : 290

Juge 1 : 190 points

Juge 2 : 196 points

$$(190/290)*100=65,52\%$$

$$(196/290)*100=67,59\%$$

$$\text{Pourcentage Moyen : } (65,52 + 67,59)/2 = 66,55\%$$

$$(100-66,55)*1,5 = 50,2 \text{ points de pénalité}$$

Exemple 2 :

Total maximum des points par juge : 200

Juge 1 : 124 points

Juge 2 : 135 points

$$(124/200)*100=62\%$$

$$(135/200)*100=67,5\%$$

$$\text{Pourcentage Moyen : } (62 + 67,5)/2 = 64,75\%$$

$$(100-64,75)*1,5 = 52,875 \text{ donc } 52.9 \text{ points de pénalité}$$

Exemple de calcul des points dans un tableau informatique :

	Total maximum des notes	Note Juge 1	Note Juge 2	Pourcentage Juge 1	Pourcentage Juge 2	Pourcentage moyen	Points de pénalité
	NMax	J1	J2	$M1 = (J1/Nmax)*100$	$M2 = (J2/Nmax)*100$	$Moy = (M1+M2)/2$	$Pts = (100-Moy)*1,5$
Exemple 1	290	190	196	65,52	67,59	66,55	50,2
Exemple 2	200	124	135	62	67.5	64.75	52.9

B - Cross

Les résultats s'obtiennent en additionnant les pénalités de chaque concurrent pour fautes aux obstacles et les pénalités de temps accordé dépassé dans chacune des quatre phases.

C - Saut d'obstacles

Le parcours est effectué sans barrage, avec un temps accordé. Le fait d'effectuer le parcours en moins de temps que le temps accordé n'entraîne aucune bonification, mais tout excédent de temps sur le temps accordé est pénalisé de 0,4 point par seconde commencée.

Les résultats du saut d'obstacles s'obtiennent en additionnant les fautes aux obstacles et celles encourues pour temps dépassé.

Art 9.2 - Classement final

À l'issue du 2^{ème} test, les résultats et le classement provisoire correspondant sont établis et affichés.

À l'issue du 3^{ème} test, sur la base des résultats définitifs, il est établi et affiché un classement.

On totalise les points obtenus dans chacun des trois tests : dressage, cross et saut d'obstacles. Les concurrents sont classés dans l'ordre croissant des pénalités obtenues. Le gagnant de l'épreuve est celui qui a obtenu le moins de pénalités.

Au final :

En cas d'égalité, le meilleur résultat du cross départage les concurrents, le meilleur temps étant le plus proche du temps idéal sans pénalité.

En cas de nouvelle égalité, le meilleur résultat du saut d'obstacles départage les concurrents.

En cas de nouvelle égalité, le classement sera en faveur du concurrent ayant obtenu le meilleur temps sur le test du CSO.

X - Concours Complet PONEY A

Art 10.1 - Orientation

La compétition sur Poneys A permet à de jeunes concurrents d'effectuer leurs premiers parcours et de se perfectionner dans toutes les disciplines.

Art 10.2 - Organisation

Le concours complet Poney A se dispute toujours par équipes de 3 ou 4 concurrents qui doivent monter chacun un poney différent. Un poney de remplacement peut être engagé.

Les changements de monte au sein d'une équipe sont possibles uniquement avant le début des épreuves. L'équipe formée pour le premier test ne peut plus être modifiée. Deux équipes peuvent être composées des mêmes cavaliers, les couples devant être différents.

Art 10.3 - Catégories d'épreuves

La catégorie A est répartie en 2 indices accessibles aux cavaliers de 12 ans et moins.

Dans les championnats départementaux, des territoires et nationaux, les limitations d'âge supplémentaires suivantes sont appliquées :

Indice Elite : âge 12 ans maximum

Indice 1 : âge 10 ans maximum,

Art 10.4 - Normes techniques

A - Dressage

Reprise CCE par équipe en catégorie Poney A 1

Reprise CCE par équipe en catégorie Poney A Elite

Le texte des reprises est disponible sur www.ffe.com

B - Saut d'obstacles

CSO	A ELITE	A1
Distance en mètres environ	180 à 250	
Vitesse en mètres/minute	200	
Temps limite en minutes et secondes à ne pas dépasser sous peine d'élimination	Deux fois le temps accordé	
Nombre d'obstacles	10 dont 2 dispositifs obligatoires	8 dont 2 dispositifs obligatoires
Hauteur des verticaux en cm	50	40
Rivière	Interdite	Interdite
Oxers carrés	Interdits	Interdits
Oxers, hauteur maximum en cm	50	40
Oxers, largeur maximum en cm	50	40
Combinaisons	Double autorisé	

C – Cross

CROSS	A ELITE	A1
Distance en mètres environ	600 à 1 000	700 maximum
Vitesse en mètres/minute	270	250
Temps limite en minutes et secondes à ne pas dépasser sous peine d'élimination	Double du temps idéal	
Nombre d'obstacles	8 à 10	8
Nombre d'efforts au maximum	12	8
Nombre de combinaisons	2	0
Nombre d'éléments composant une combinaison	2	0
Hauteur maximum pour la partie fixe	40 à 50	40 à 50
Largeur maximum des obstacles de volée (oxer,...) - au point le plus haut - au point le plus bas	50 à 80	50 à 80
Largeur maximum du fossé	50	50
Contre-bas (limité à 2 et non successifs)	50	50
Hauteur maximum des haies	50	50

Le parcours du cross se dispute au chronomètre, avec un temps fixé.

Art 10.5 - Déroulement**A - Dressage**

Ce test s'effectue par équipe. Quand le jury est composé de 2 Juges, il faut prendre la moyenne des 2 notes. A l'issue de ce test, un classement est établi et affiché.

B - Saut d'Obstacles

Cette épreuve s'effectue individuellement.

Les dispositifs sont les mêmes que pour le CSO Poney A

C - Cross

Ce test s'effectue individuellement.

Le temps de base est calculé en fonction de la distance exacte du parcours. Il est affiché avant le début du test.

Chaque obstacle est matérialisé par 2 fanions encadrant le saut, et 2 fanions matérialisant une porte de secours, que les concurrents prendront s'ils ne peuvent franchir l'obstacle. Dans les combinaisons, une seule porte est matérialisée. Cette porte se trouve si possible à côté du dernier élément de l'obstacle.

Art 10.6 - Pénalités**A - Dressage****Pénalité pour l'épreuve de dressage :**

- ♦ Erreur de parcoursmoins 2 points
- ♦ Un ou plusieurs concurrents sort de la carrière en franchissant la licemoins 10 points
- ♦ Chute d'un ou plusieurs cavaliers.....moins 10 points

Les points de pénalités sont soustraits au total des notes de chaque juge, avant conversion sur 20 points.

B - Saut d'Obstacles**Pénalité pour l'épreuve de saut d'obstacles :**

- 1^{ère} désobéissance4 points
- 2^{ème} désobéissance4 points
- 3^{ème} désobéissanceÉliminé
- Obstacle renversé4 points
- Chute du cavalier et/ou du poney..... Elimination
- Pénalisation en secondes pour temps dépassé, par seconde commencée..... 0,4 point

Résultats du saut d'obstacles :

Le résultat de cette épreuve est calculé en additionnant le total des trois meilleurs résultats de l'équipe, en prenant en compte les pénalités de points puis le temps.

C – Cross**Pénalité pour l'épreuve de cross :**

- ◆ Désobéissance sur un obstacle.....20 points
- ◆ Passage d'une porte de secours.....30 points
- ◆ Passage d'une porte de secours sans tentative préalable50 points
- ◆ Pénalisation en points pour le temps dépassé 0,4 par seconde
- ◆ Double du temps accordé Elimination
- ◆ Erreur de parcours..... Elimination
(Oubli d'un obstacle, saut d'un obstacle à l'envers, saut d'un obstacle déjà sauté, ...)
- ◆ Chute du cavalier ou du poney en tout point du parcours Elimination
- ◆ Oublier un passage obligatoire ou le prendre à l'envers10 points

Un cavalier peut prendre une porte de secours directement sans présentation à l'obstacle.

Un cavalier peut prendre la porte après une ou plusieurs tentatives sur un obstacle.

Un cavalier doit prendre la porte après 3 tentatives, le commissaire peut lui indiquer.

Dans tous les cas ci-dessus les pénalités sont comptabilisées pour chaque refus et chaque porte.

Le refus et le dérobé sont définies tel que dans l'art Art 8.1 - Définition des fautes sur le cross.

Si le concurrent dérobe et franchit sans le vouloir la porte de secours, il peut revenir franchir l'obstacle correctement. Il encourt seulement les pénalités pour la désobéissance.

Résultat du cross :

Le résultat de l'équipe est calculé en additionnant les points des trois meilleurs concurrents.

Art 10.7 - Classement**A - Classement de chaque test**

Chaque test donne lieu à un classement indépendant.

En cas d'égalité dans chacun des tests, la ou les équipes suivantes sont créditées d'une place supplémentaire.

Exemple : Equipe A et B, 1ère ex-æquo. Equipe C, 3ème.

Les trois tests sont indépendants donc :

- ◆ Un concurrent ou une équipe éliminé(e) sur l'un des tests peut participer aux autres tests.

Elimination d'une équipe:

Une équipe est éliminée s'il ne reste que 2 couples non éliminés sur le test de saut d'obstacles ou sur le test de cross.

B - Classement général

Le classement général est obtenu en additionnant les classements de chaque équipe dans chaque test.
1^e, 1pt, 2^e, 2pts, 3^e, 3pts, etc.

*Exemple : Equipe classée : 1^{ère} en dressage = 1 point.
 3^{ème} en CSO = 3 points.
 5^{ème} en cross = 5 points.
 Total = 9 points
 L'équipe gagnante est celle ayant le plus petit nombre de points.*

Ex-æquo :

En cas d'égalité, les équipes sont départagées dans l'ordre par :

- ♦ le résultat du cross,
- ♦ le résultat du dressage.

XI - DERBY CROSS

Art 11.1 - Orientation

Le derby cross consiste à enchaîner en extérieur sur terrain varié un parcours d'obstacles, certains étant entièrement mobiles et d'autres naturels avec partie supérieure éventuellement mobile. Il permet de valoriser une équitation d'extérieur et d'acquérir une technique de saut en terrain varié où prédomine la recherche du rythme et de l'équilibre. Il combine les sensations du cross avec la précision du saut d'obstacles.

Art 11.2 - Organisation

Les dispositions spécifiques du test de cross du concours complet s'appliquent, en dehors des dispositions propres au derby cross.

Le derby cross se court comme une épreuve à part entière, ou peut être combiné à un test de dressage. Dans ce cas il est appelé Derby eventing.

Il est possible d'organiser un championnat départemental, des territoires ou régional en derby cross.

Art 11.3 - Catégories d'épreuves

Le Derby Cross est une épreuve déclinable en Poney, Club, Amateur et Pro.

Art 11.4 - Terrains et obstacles

Terrain

Un parcours de derby cross doit être tracé en extérieur en tenant compte de la qualité du sol. Il doit imposer au concurrent d'être toujours maître de la vitesse et de l'équilibre de son poney / cheval. Il doit permettre aux services de secours d'intervenir en tout lieu.

Le terrain du parcours de derby cross doit être varié mais galopant.

Les montées et les descentes mettent en valeur le degré de préparation des poneys / chevaux et leur équilibre en terrain varié.

Du 1^{er} novembre au 31 mars, les parcours de Derby Cross peuvent se dérouler sur une carrière. Celle-ci doit mesurer au moins 4000 m².

Tracé du parcours

Il doit être coulant et les changements de direction harmonieux.

Pour simplifier les opérations de chronométrage, il est recommandé de situer le départ et l'arrivée au même endroit.

Le tracé du parcours, mesuré précisément, doit être affiché, avec l'indication du temps accordé, au moins une heure avant le début de l'épreuve.

Obstacles

Le parcours doit être composé au minimum de 50% d'obstacles naturels, les autres obstacles pouvant être entièrement mobiles de type CSO.

Tous les obstacles naturels dont une partie est au-dessus du niveau du sol peuvent être surmontés d'une ou plusieurs barres d'obstacles mobiles de couleurs. Les barres « naturelles » ne sont pas autorisées. L'emplacement des obstacles est choisi en fonction des ressources du terrain.

Tous les obstacles naturels de type fossé, butte, contre-haut, contrebas, gué, piano, panoramique, peuvent être utilisés et ne sont pas surmontés d'une barre d'obstacles.

Toutes les traversées de plans d'eau doivent avoir un fond ferme et stable et ne doivent pas présenter d'éléments nuisibles à la sécurité des concurrents.

Eviter les obstacles creux.

Les plans verticaux doivent être obligatoirement appelés.

Des fiches de sécurité sont obligatoires à partir de 1 m sur le deuxième et éventuel troisième plan de l'obstacle.

Les combinaisons sont 5 cm moins hautes que la cote de l'épreuve. Quand un oxer est au maximum des cotes, il doit être montant. La hauteur d'un obstacle est mesuré à partir du point où un poney / cheval moyen est censé prendre sa battue d'appel.

L'obstacle n°1 est toujours un obstacle de CSO.

Art 11.5 - Normes techniques

Epreuves	A1	A Elite	Poney 3	Poney 2 Club 3	Poney 1 Poney E 2 Club 2	Poney Elite Poney E 1 Club 1	As Poney 2 Poney E élite Club Elite Amateur 4	As Poney 1 Amateur 2/3	Am 1 Pro 4
Distance en mètres	400 à 500	400 à 600	400 à 500	400 à 600	500 à 700	500 à 800	700 à 1000	800 à 1200	800 à 1500
Vitesse m/min	230	250	330	330	380	400	410	450	450
Nb d'obstacles	8	8 à 10	6 à 8	8 à 10	8 à 12	10 à 12	Libre	Libre	Libre
Nb d'efforts maxi	8	12	8	10	14	16	18 en Club 22 en Poney 16 en Amat	20 en amat 3 26 en amat 2 et as poney 1	26
Nb de combinaisons maxi	0	2	0	0	2	2	Libre en Club/Poney 1 en Amat	Libre	Libre
Nb d'éléments composant une combinaison	0	2	0	0	2	3	Libre	3 en amat 3 et libre en amat2 et as poney 1	3
Hauteur maxi en cm	40 à 50	40 à 50	50	60	70	80	90	100	105
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus haut)	50	50	50	70	80	90	100	120	130
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus bas)	50	80	100	100	120	120	150	180	190
Largeur maxi en cm du fossé	50	50	100	100	100	120	150	250	260
Contre bas en cm	50	50	80	80	90	110	120	130	140

En cas de nécessité, le Président du jury, en concertation avec le Chef de piste, peut baisser la vitesse du derby cross de 10 à 50 m/mn.

Art 11.6 - Règles particulières pour l'épreuve

a) Temps

Temps optimum

Le temps optimum est le temps mis pour parcourir la distance choisie à la vitesse choisie.

Une fourchette de 5 secondes en dessous et 5 secondes au-dessus du temps optimum permet au cavalier de ne pas avoir de pénalités.

Si un concurrent n'est pas dans la fourchette de 10 secondes, il lui sera compté des points de pénalité.

Temps limite

Le temps limite est équivalent au double du temps optimum.

Mesure

Le temps du parcours est enregistré en secondes et centièmes de secondes.

b) Obstacles déplacés ou renversés suite à désobéissance

Si, par suite d'une désobéissance, un concurrent déplace ou renverse un obstacle ou si la nature de l'obstacle est changée, le chronomètre est arrêté par le jury ou le commissaire à l'obstacle jusqu'à ce que l'obstacle soit reconstruit. Le concurrent sera pénalisé par un refus.

Le chronomètre est remis en marche lorsque le poney / cheval se présente devant l'obstacle où le refus a eu lieu.

Il est interdit de reprendre un obstacle déjà sauté, sous peine d'élimination, à l'exception des cas prévus pour les obstacles composés de plusieurs éléments.

c) Obstacles composés de plusieurs éléments

En cas de désobéissance sur un des éléments d'une combinaison d'obstacles, le concurrent peut :

- ◆ soit re-tenter directement de sauter l'élément où la désobéissance a été commise,
- ◆ soit re-sauter tout ou partie des éléments déjà franchis de la combinaison.

S'il refuse, dérobe ou effectue des voltes sur un élément, quel qu'il soit, il est autorisé à reprendre tout élément déjà franchi s'il n'a pas été modifié, bien qu'il risque d'être pénalisé pour n'importe quelle faute, même s'il a franchi avec succès un de ces éléments.

Si après un refus, un dérobé ou une volte, il désire passer à contresens à travers les fanions, afin de reprendre un élément, il peut le faire sans pénalité. Dans tous les cas, un élément qui a été déplacé ou renversé ne pourra pas être refranchi sans arrêt du chronomètre pour remise en place de l'obstacle.

d) Obstacles déplacé ou renversé

Le jury doit s'assurer que tous les obstacles sont remis en état avant de donner le départ au cavalier suivant. Si un obstacle n'a pu être reconstruit avant l'arrivée du cavalier suivant, les concurrents doivent être arrêtés jusqu'à ce que l'obstacle soit remis en place.

e) Minutes

Le jalonnement du parcours est autorisé.

f) Allure spécifique

A partir de l'avant dernier obstacle et jusqu'à la ligne d'arrivée, modifier son allure en repassant au trot, ou son tracé dans le but de ne pas encourir de pénalité de temps est pénalisable.

Art 11.7 - Pénalités

- ◆ Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury, entrée ou départ avant le signal du jury, défaut de tenue ou de harnachement, brutalité envers un poney /cheval, sont pénalisés de 10 points pour chaque infraction.
- ◆ Pénalisation en points pour le temps dépassé (5" au dessus du temps optimum)0,4 pt / sec (sauf Poney A)
- ◆ Pénalisation en points pour le temps inférieur (5" en dessous du temps optimum) 1 pt / sec (sauf Poney A)
- ◆ Double du temps accordé..... Elimination
- ◆ 1^{ère} désobéissance4 points
- ◆ 2^{ème} désobéissance au même obstacle.....4 points
- ◆ 3 désobéissances sur l'ensemble du parcours..... Elimination
- ◆ Obstacle renversé.....4 points
- ◆ Erreur de parcours non rectifiée..... Elimination
- ◆ Chute du cavalier ou du poney / cheval en tout point du parcours Elimination
- ◆ Deuxième tentative sur l'option rapide d'un obstacle avec alternative..... 10 points
- ◆ Saut d'un obstacle à l'envers Elimination
- ◆ Saut d'un obstacle déjà sauté..... Elimination
- ◆ Aide de complaisance 10 points
- ◆ Prendre délibérément le départ avant d'en avoir reçu l'ordre ou lancé au galop 10 points
- ◆ Monte dangereuse..... 10 points
- ◆ Cas grave de monte dangereuse avec rapport de l'Officiel confirmé par le jury Elimination
- ◆ Allure spécifique non respectée 10 points
- ◆ Arrivée dans le temps accordé après une ou plusieurs désobéissances..... 10 points

Spécificité pour les catégories A

- ◆ Après deux tentatives sur un même obstacle, les concurrents franchissent la porte de sortie et poursuivent leur parcours avec 20 secondes de pénalités.
- ◆ Temps inférieur au temps accordé.....Pas de pénalité

Art 11.8 - Classement

Les résultats s'obtiennent en additionnant les pénalités de chaque concurrent pour fautes aux obstacles et les pénalités de temps. Le gagnant de l'épreuve est celui qui a obtenu le moins de

pénalités. En cas d'égalité, le meilleur temps départage les concurrents, il s'agit de celui étant le plus proche du temps idéal sans pénalité.

Les concurrents sont classés selon les pénalités de points et l'écart de temps obtenu au-dessus ou en dessous du temps optimum.

XII - DERB' EVENTING

Art 12.1 - Orientation

Le Derby'Eventing est une discipline qui associe un derby cross avec un test de dressage de même niveau.

Art 12.2 - Organisation

Les dispositions spécifiques du test de dressage du concours complet s'appliquent. Les dispositions spécifiques du test de cross du concours complet s'appliquent, en dehors des dispositions propres au derby cross. L'ordre des tests est spécifié par l'organisateur.

Il est possible d'organiser un championnat départemental, des territoires et régional en derby'eventing.

Art 12.3 - Catégories d'épreuves

Le Derby'Eventing est une épreuve déclinable en Poney, Club, Amateur et Pro.

DIVISION PONEY								
Derby cross	PONEY					AS PONEY		
	A1	A Elite	PONEY 3	PONEY 2	PONEY 1 PONEY E2	PONEY Elite PONEY E1	AS PONEY 2 PONEY E Elite	AS PONEY 1
Reprise de dressage CCE	A1	A élite	reprise Poney 3 / 2		reprise Poney 1 / Elite		Reprise As Poney 2	Reprise As Poney 1

DIVISIONS CLUB, AMATEUR, PRO								
Derby cross	Club 3	Club 2	Club 1	Club Elite	Am 4	Am 2	Am 1	Pro 4
					Am 3			
Reprise de dressage CCE	Club 3	Club 2	Club 1	Club Elite	Reprise Am 4, Am 3	Reprise Am 2	Reprise Am 1	Reprise Pro 4

Art 12.4 - Classement

Total des points obtenus dans chacun des deux tests : dressage + derby cross.

Total dressage : Cf. Art 9.1 - Calcul des résultats dressage du CCE

Total Derby cross : cf. pénalités et classement du Derby cross

Classement général :

Les concurrents sont classés dans l'ordre croissant des pénalités obtenues. Le gagnant de l'épreuve est celui qui a obtenu le moins de pénalités.

En cas d'égalité, le meilleur résultat du derby cross départage les concurrents, le meilleur temps étant le plus proche du temps idéal sans pénalité.

En cas de nouvelle égalité, le classement sera en faveur du concurrent ayant obtenu le meilleur total sur les notes d'ensemble au test de dressage.

En cas de nouvelle égalité, les concurrents seront ex aequo.

XIII- COUPE CROSS

Art 13.1 - Organisation

A - Orientation

La coupe Cross est une épreuve déclinable en Poney ou Club, qui se court uniquement par équipes.

Cette compétition fait appel à la pluridisciplinarité des activités que peut pratiquer un cavalier dans un centre équestre. Elle permet de valoriser l'équitation d'extérieur, le dressage et une politique d'animation des clubs en direction de tous les publics. La coupe Cross est une épreuve combinée. Sauf dispositions spécifiques ci-après, les règlements du Concours Complet pour le Derbycross, du Dressage de l'Equifun et de la Voltige s'appliquent.

B - Terrains et Jury

Les différents tests peuvent être disputés successivement ou simultanément selon les conditions d'organisation. Les terrains sont ceux des disciplines spécifiques. Le jury est composé d'un Président du jury Juge Club au moins et d'autant d'assesseurs que nécessaire, selon le choix de l'organisateur : ateliers simultanés ou succession des tests. Dans ce dernier cas, le même jury composé au moins du Président et d'un assesseur, suit l'ensemble de la compétition.

Art 13.2 - Epreuves et qualifications

EPREUVES	TAILLE MAXI DES EQUIDES	AGE MAXI DES CAVALIERS
Poney A	A	12 ans
Poney 3/2/1/Elite	B/C/D	18 ans
Club 3/2/1/Elite	E	Libre

Les poneys A peuvent participer aux épreuves Poney A ou Poney quand elles sont réservées aux B. Les épreuves peuvent être réservées à une catégorie de cavaliers. Dans ce cas, la catégorie de l'équipe est déterminée par le cavalier le plus âgé composant l'équipe et par la taille de l'équidé le plus grand.

Exemple 1 : si le cavalier le plus âgé a 17 ans et que le poney le plus grand est un poney C : Epreuve Poney Junior.

Exemple 2 : si le cavalier le plus âgé a 10 ans et que le poney le plus grand est un poney B : Epreuve Poney Minimé.

Exemple 3 : si le cavalier le plus âgé a 35 ans et/ou l'équidé le plus grand est un E : Epreuve Club

La coupe Cross est une épreuve qui se dispute par équipes de 3 ou 4 couples. Un cavalier et/ou un équidé de réserve peuvent être engagés.

Hormis l'équidé de réserve, un équidé supplémentaire peut être utilisé pour la voltige. Dans ce cas, l'équidé en question ne peut être utilisé que pour la voltige.

Tenue et Harnachement

Se référer aux Dispositions Générales ou Spécifiques par discipline relatives à la tenue des concurrents et au harnachement des poneys / chevaux des épreuves Club et Poney.

Art 13.3 - Normes Techniques

A - Normes pour le fond

Epreuves	A1	A Elite	Poney 3	Poney 2 Club 3	Poney 1 Poney E 2 Club 2	Poney Elite Poney E 1 Club 1	As Poney 2 Poney E élite Club Elite	As Poney 1
Distance en mètres	400 à 500	400 à 600	400 à 500	400 à 600	500 à 700	500 à 800	700 à 1000	800 à 1200
Vitesse m/min	230	250	300	300	350	380	380	420
Nb d'obstacles	8	8 à 10	6 à 8	8 à 10	8 à 12	10 à 12	Libre	Libre
Nb d'efforts maxi	8	12	8	10	14	16	18 enClub 22 enPoney	26
Nb de combinaisons maxi	0	2	0	0	2	2	Libre en Club/Poney	Libre
Nb d'éléments composant une combinaison	0	2	0	0	2	3	Libre	libre
Hauteur maxi en cm	40 à 50	40 à 50	50	60	70	80	90	100
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus haut)	50	50	50	70	80	90	100	120
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus bas)	50	80	100	100	120	120	150	180
Largeur maxi en cm du fossé	50	50	100	100	100	120	150	250
Contre bas en cm	50	50	80	80	90	110	120	130

B - Normes pour la reprise de dressage en équipe

Reprise imposée par équipe de 3 à 4 cavaliers.

Carrière de 40 x 20 m

Temps accordé : 3'30 maximum.

Le texte des reprises est disponible sur www.ffe.com / Disciplines équestres / CCE

Poney A : reprise CCE Poney A1

Poney 3/2 : Equipe reprise CCE Poney 3/2

Epreuve Poney 1/Elite : Equipe reprise CCE Poney 1/ Elite

Epreuve Club 3/2/1 : Reprise Club 3, 2 & 1 Equipe

Epreuve Club Elite : reprise Club Elite Equipe

Art 13.4 - Déroulement des épreuves

L'ordre des tests est libre au choix de l'organisateur.

A - Derby Cross

Les couples d'une équipe prennent le départ sur le parcours de Derby cross, l'un après l'autre.

Pour qu'une équipe soit classée, il est nécessaire que trois cavaliers de cette équipe terminent leur parcours sans être éliminés.

B - Reprise de dressage en équipe

La reprise s'effectue collectivement en reprise.

Le résultat final est le total de points obtenu par l'équipe ramené à une note sur 40.

C - Epreuve optionnelle à choisir parmi les 2 suivantes

♦ Voltige

Enchaînement libre en musique et costumé en fonction du thème choisi.

L'équipe, composée de 3 ou 4 voltigeurs, présente un programme de son choix d'une durée maximale de 6 minutes.

Au moins 3 des voltigeurs de l'équipe devront présenter au minimum 2 figures au galop et plusieurs figures au pas. Le passage d'un voltigeur à l'autre se fait par une figure de transition à 2 voltigeurs au pas.

Seront appréciées par les juges, et selon le protocole disponible sur www.ffe.com :

- la diversité des figures, des directions et des positions sur le poney/cheval,
- la gestion de l'équidé et le respect de son bien être,
- l'expression artistique et la créativité.

Chaque équipe pourra bénéficier d'un bonus de maximum 5 points.

Equifun

Résultat :

1 cavalier dans le temps	2 points
2 cavaliers dans le temps	3 points
3 cavaliers dans le temps	4 points
Tenue des cavaliers et la présentation des équidés.....	1 point
Total maximum de l'équipe :.....	5 points

Art 13.5 - Pénalités

A - DerbyCross

- ♦ Aides de complaisance, ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury, entrée ou départ avant le signal du jury, défaut de tenue ou de harnachement, brutalité envers un poney / cheval, sont pénalisés de 10 points pour chaque infraction.
- ♦ Pénalisation en points pour le temps dépassé 0,4 par seconde
- ♦ Temps inférieur de plus de 15 secondes au temps accordé 1 point par seconde d'avance
- ♦ Double du temps accordé..... Elimination

♦ 1 ^{ère} désobéissance	4 points
♦ 2 ^{ème} désobéissance au même obstacle.....	4 points
♦ 3 ^{ème} désobéissance au même obstacle.....	Elimination
♦ 3 désobéissances sur l'ensemble du parcours.....	Elimination
♦ Obstacle renversé.....	4 points
♦ Erreur de parcours non rectifiée.....	Elimination
♦ Chute du cavalier ou du poney / cheval en tout point du parcours	Elimination
♦ 2 ^{ème} tentative sur l'option rapide d'un obstacle avec alternative	10 points
♦ Saut d'un obstacle à l'envers	Elimination
♦ Saut d'un obstacle déjà sauté	Elimination
♦ Aide de complaisance	10 points
♦ Prendre délibérément le départ avant d'en avoir reçu l'ordre ou lancé au galop	10 points
♦ Monte dangereuse.....	10 points
♦ Cas grave de monte dangereuse avec rapport de l'Officiel confirmé par le jury	Elimination
♦ Allure spécifique non respectée	10 points

Résultats de l'épreuve Cross : les résultats (pénalités obstacles + pénalités temps) des 3 meilleurs cavaliers d'une équipe sont additionnés. Les équipes éliminées reçoivent un nombre de points égal au score de l'équipe classée dernière + 20 points.

B - Dressage

En cas de chute ou de sortie du rectangle d'un ou plusieurs cavaliers de l'équipe, une pénalité de 5 points par chute ou sortie de cavalier sera déduite de la note de la reprise de l'équipe. S'il y a 2 Juges, c'est la moyenne des 2 notes qui sera retenue.

C - Epreuve optionnelle

La participation à cette troisième épreuve facultative peut apporter à l'équipe un bonus de 5 points maximum.

Art 13.6 - Classement

Un classement est établi après addition des points obtenus par les équipes sur les trois épreuves : points du dressage – pénalités du cross + bonification épreuve optionnelle (5 points maxi).

L'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points est première.

En cas d'égalité, c'est le résultat du cross qui départage les ex-æquo. En cas de nouvelle égalité, l'addition du chronomètre des 3 meilleurs cross d'une équipe se rapprochant le plus du temps idéal multiplié par 3 départagera les ex-æquo.

XIV – EQUIATHLON

Art 14.1 - Orientation

L'Equiathlon est une épreuve de CCE qui se court uniquement par équipe.

Art 14.2 - Organisation

Les dispositions spécifiques et les normes techniques du CCE s'appliquent à cette discipline. Les équipes sont composées de 2 à 3 cavaliers et de 1 à 3 chevaux.

Chaque membre de l'équipe court 1 ou 2 tests différents.

Chaque test peut être couru par un cavalier et/ou un cheval différent.

Il est possible d'organiser un championnat départemental, des territoires ou régional en Equiathlon.

Art 14.3 – Epreuves et qualification

L'Equiathlon est une épreuve déclinable en Poney 2, Club 1 et Amateur 4.

Si un cavalier est éliminé pour quelque raison que ce soit sur un test, l'équipe se verra attribuée un score de 1000 points de pénalité sur ce test. Ces points seront comptabilisés pour le classement de l'équipe.

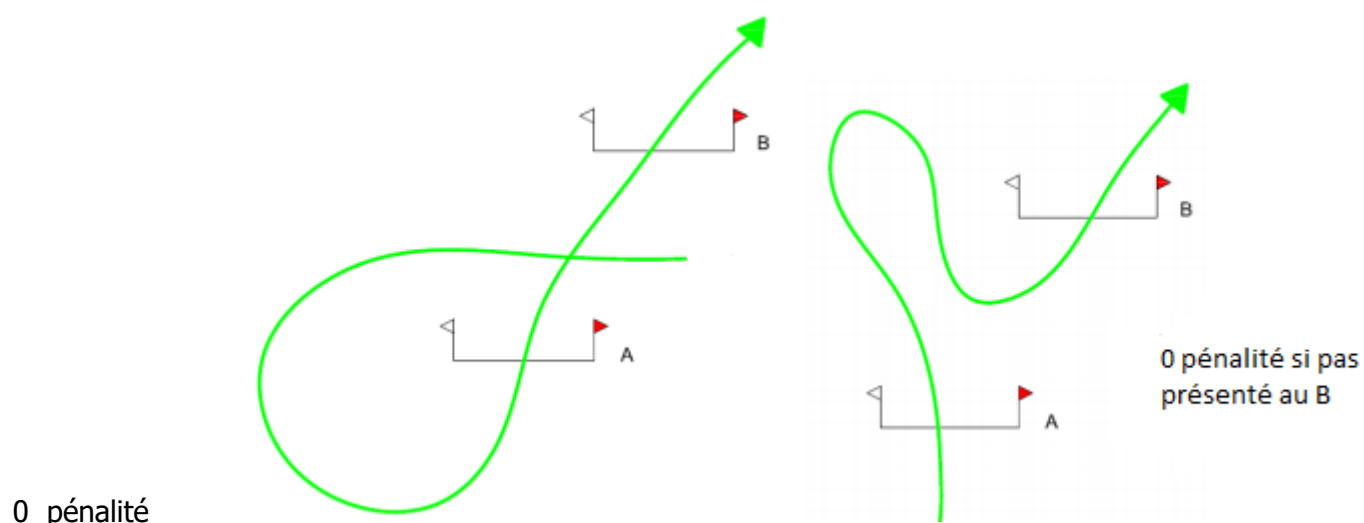
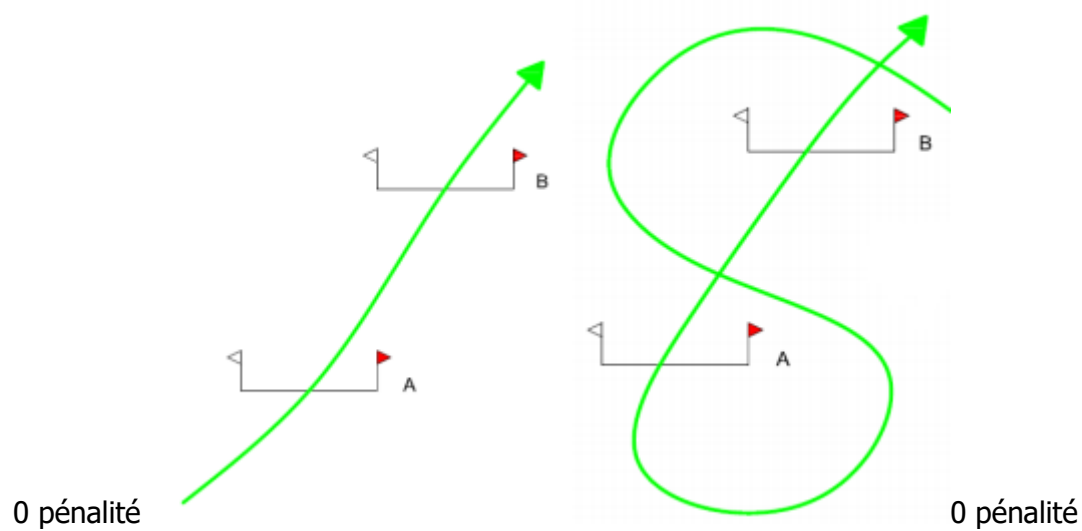
Les tests de CSO et dressage ne rentrent pas en compte dans le nombre de participations autorisées.

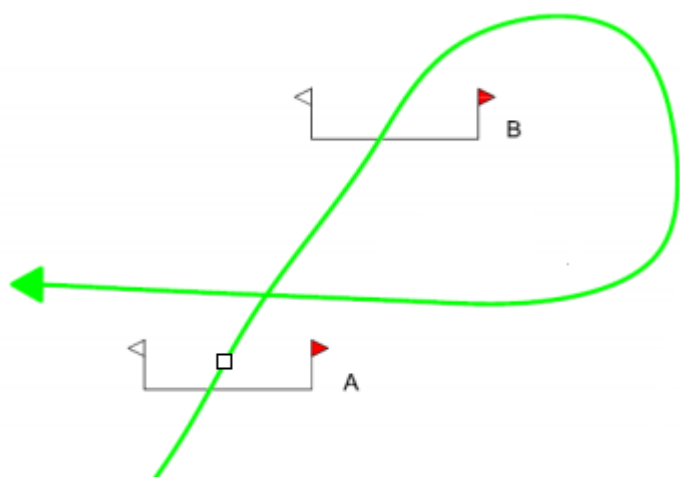
Art 14.4 - Classement

Cf Règlement Spécifique CCE

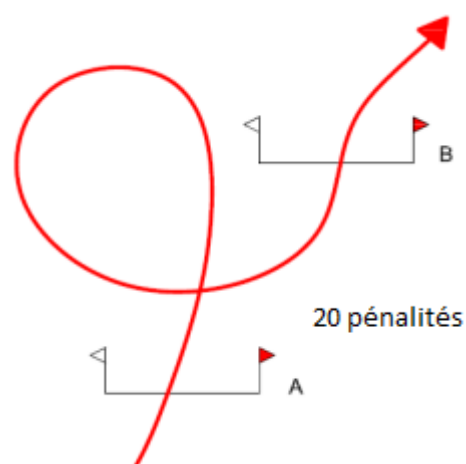
ANNEXE 1

Schémas des obstacles de cross avec description des fautes

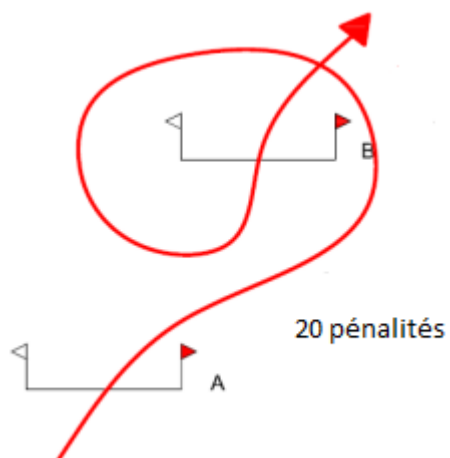




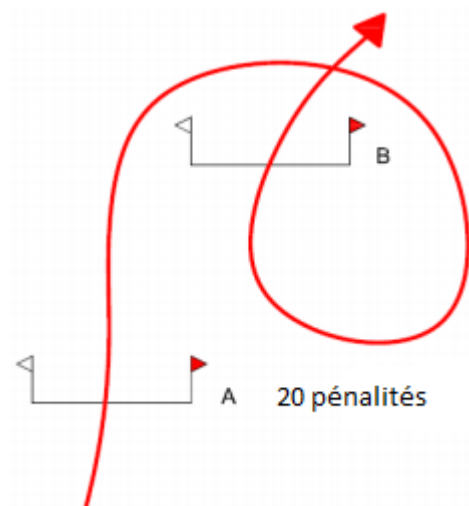
0 pénalité



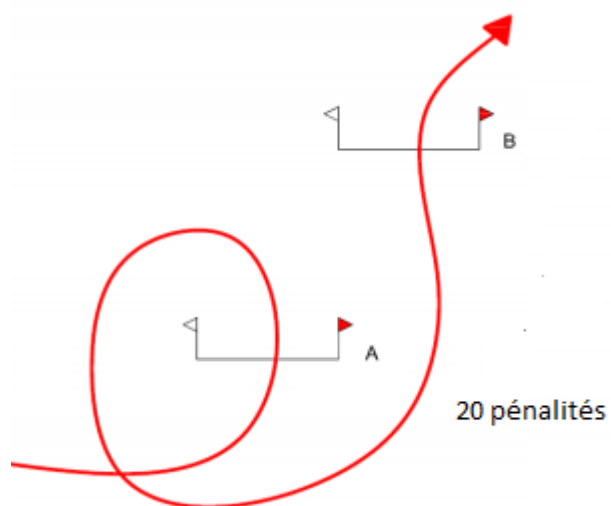
20 pénalités



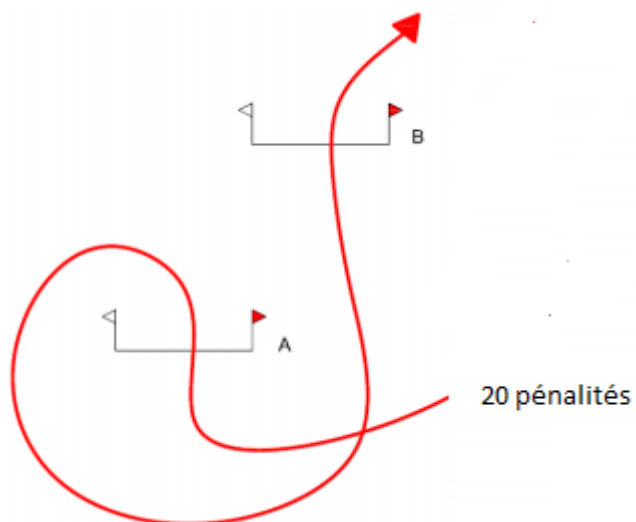
20 pénalités



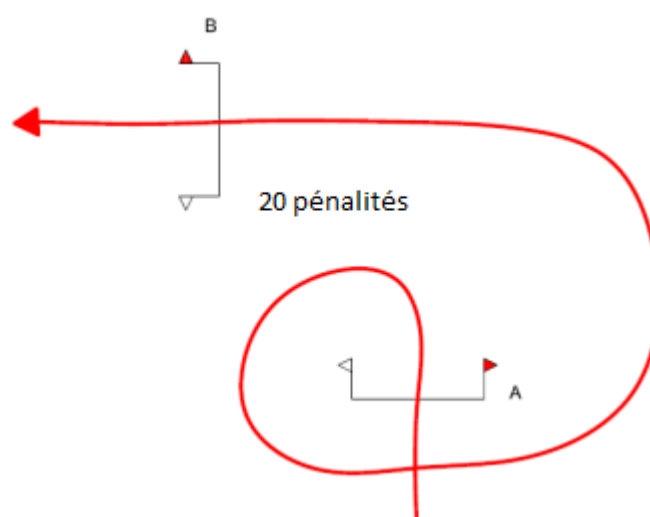
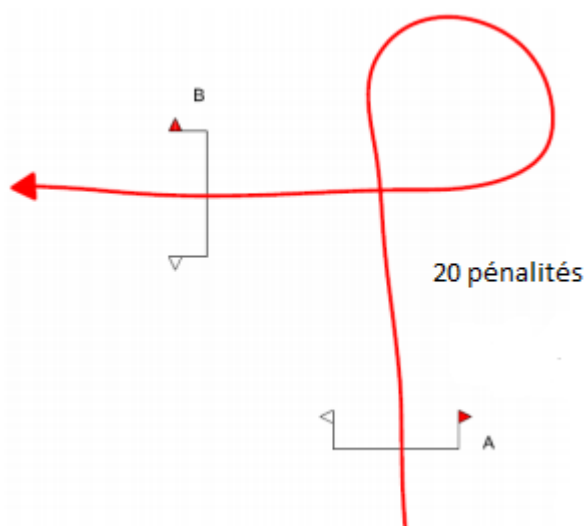
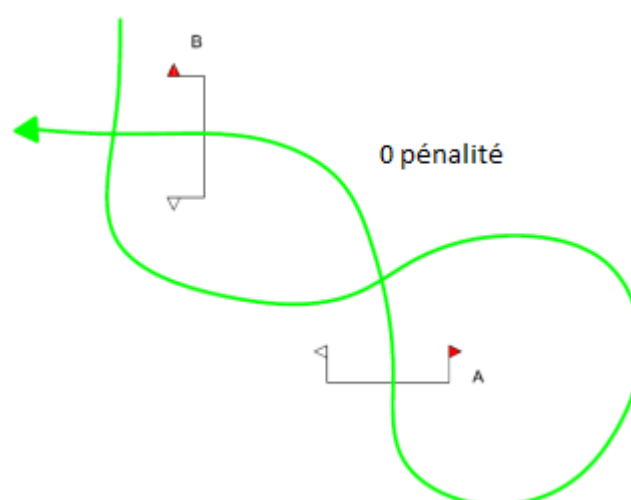
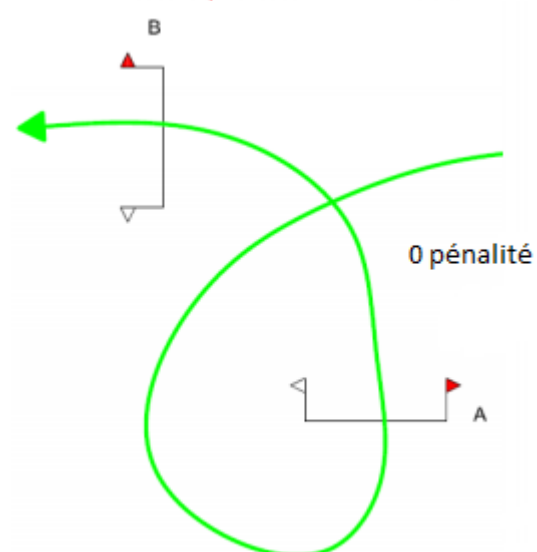
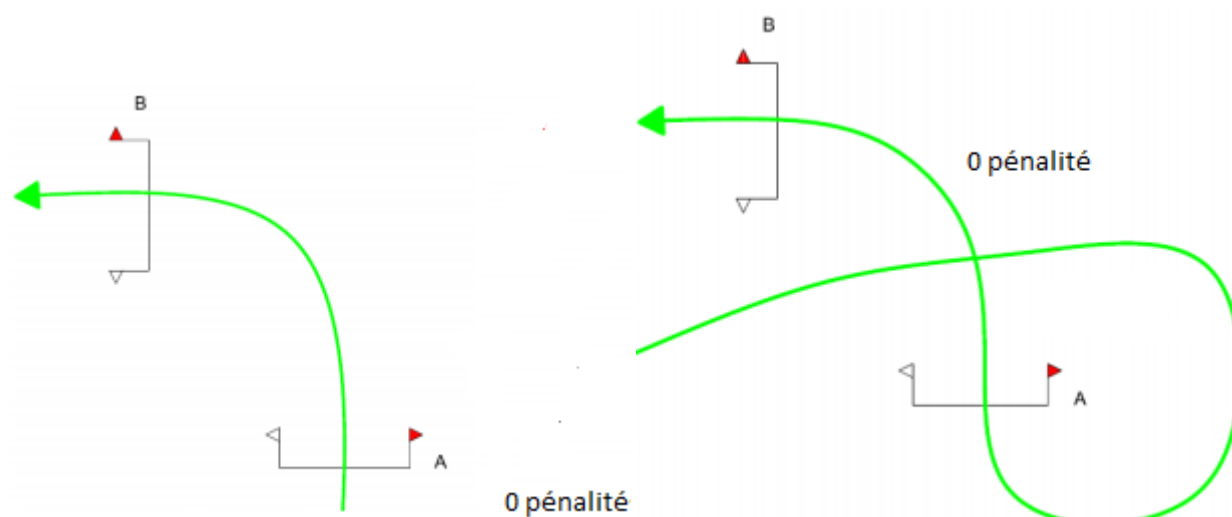
20 pénalités

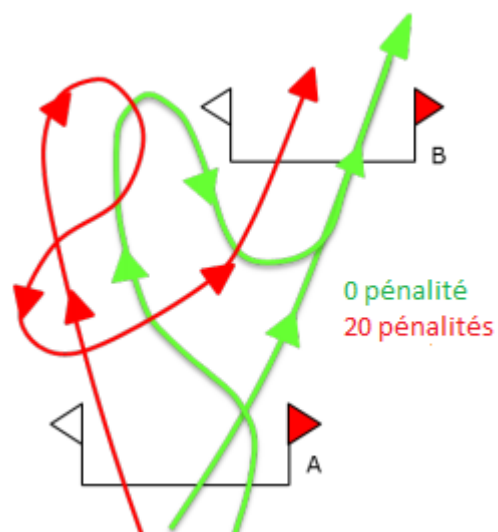
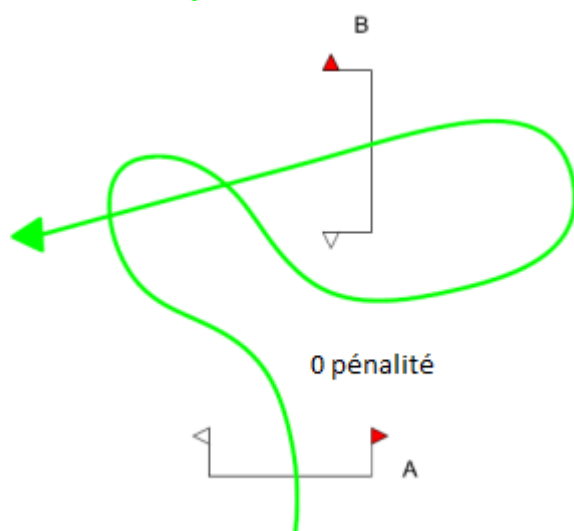
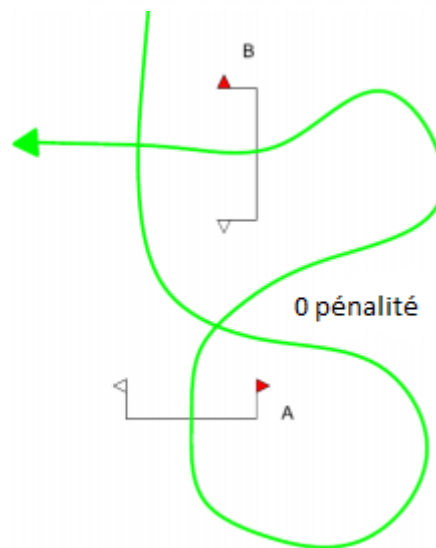
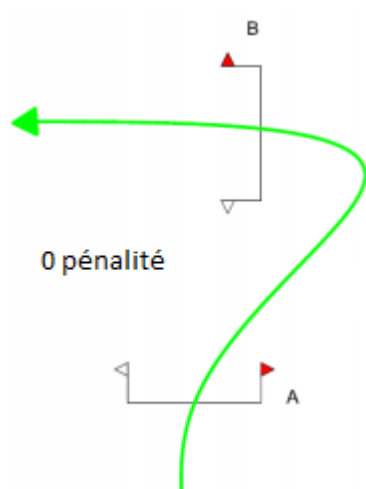
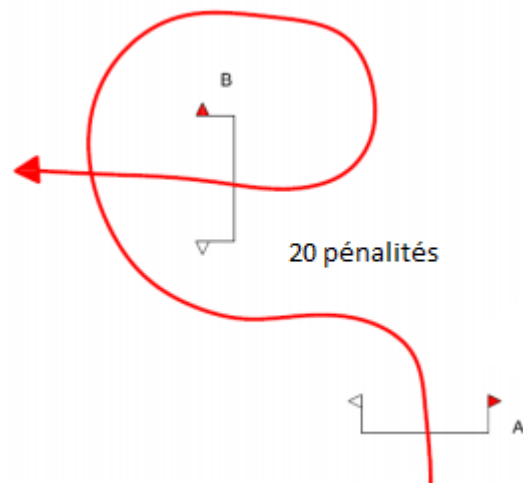
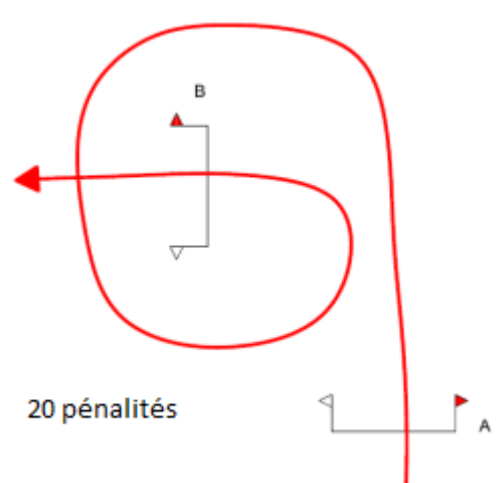


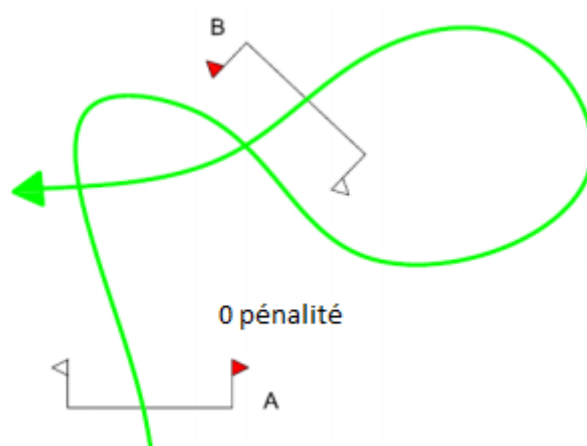
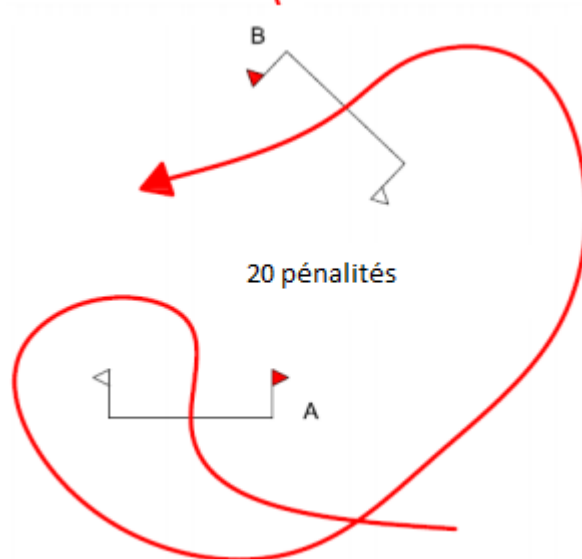
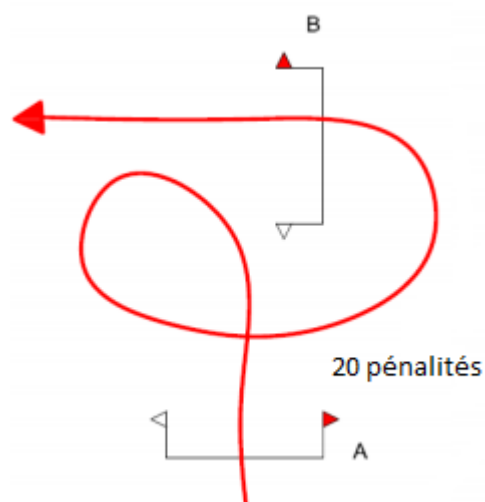
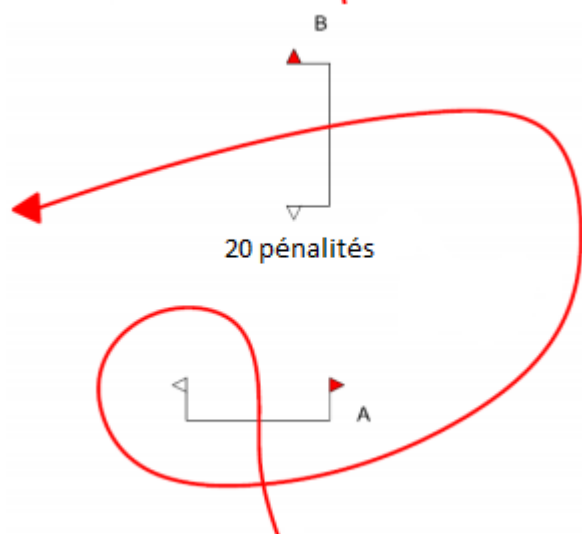
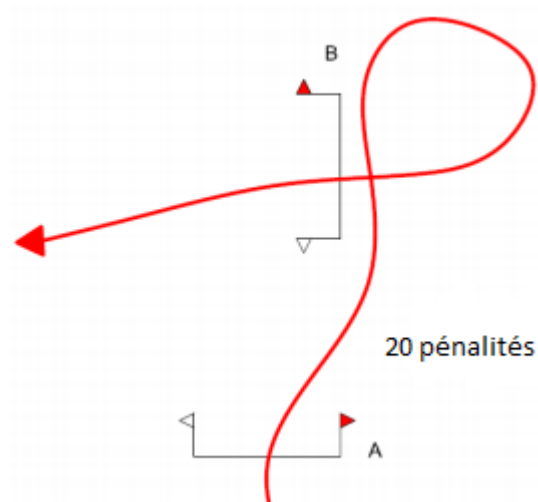
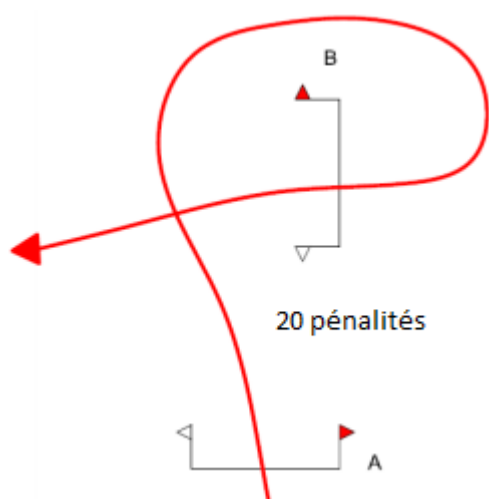
20 pénalités

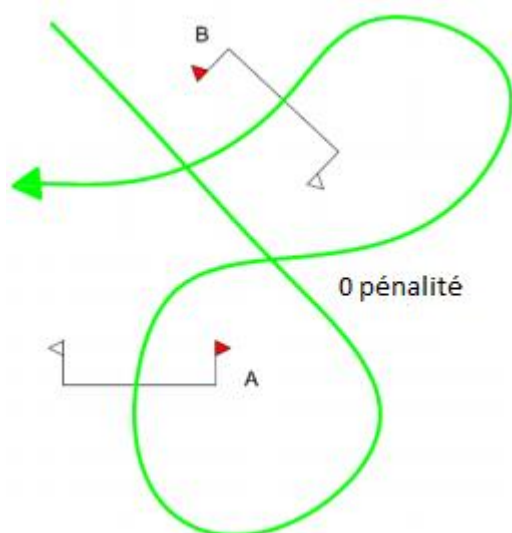


20 pénalités









ANNEXE 2

Eperon	Autorisé Dressage	Autorisé CSO	Autorisé Cross
1 	OUI	OUI	OUI
2 	OUI	OUI	OUI
3 	OUI	OUI	OUI
4  avec ou sans molette	OUI	OUI	OUI
5 	OUI	OUI	OUI
6 	OUI	OUI	OUI
7 	OUI	OUI	OUI
	OUI	OUI	OUI

8			
Éperon	Autorisé Dressage	Autorisé CSO	Autorisé Cross
9. 	OUI	OUI	OUI
10. 	OUI	OUI	OUI

Éperons autorisés dans le test de CSO uniquement :

Eperon	Autorisé Dressage	Autorisé CSO	Autorisé Cross
11. 	NON	OUI	NON
12. 	NON	OUI	NON
13. 	NON	OUI	NON

Éperons interdits dans tous les tests :

Eperon	Autorisé Dressage	Autorisé CSO	Autorisé Cross
14. 	NON	NON	NON
15. 	NON	NON	NON
16. 	NON	NON	NON
17. 	NON	NON	NON